

*Les nouvelles de*  
**CHANONAT**





# Sommaire

## → ÉTAT CIVIL ..... 4

### → VIE MUNICIPALE

Hommage au D <sup>r</sup> Yann Yves Bonnet .....	5
Nous ne capitulerons pas .....	5
Appel aux habitants de bonne volonté .....	6
Être sapeur-pompier volontaire .....	7
La commission "Environnement" .....	8
La reprise des biens sans maître par la Commune .....	9
Bâtiment multiservices .....	9
Comptes 2020 et Budget 2021, enfin la vérité ! .....	10
Police municipale .....	17
L'entretien de nos rues .....	19
Horizon 2040 pour Chanonat ! .....	20
Restauration de l'église Saint-Étienne .....	21
L'église romane Sainte-Madeleine .....	21

### → SCOLARITÉ ET JEUNESSE

Nouvelles de l'école chanonatoise .....	22
---	----

### → SOCIAL

Les aînés au coeur de nos réflexions .....	24
--	----

### → CADRE DE VIE

Le rôles des services techniques de Chanonat .....	25
La Mission Locale de Cournon-d'Auvergne .....	26
Mais qu'est-ce qu'ils fabriquent ? .....	27

### → PATRIMOINE

Les lavoirs de l'Auzon .....	28
------------------------------	----

## → INFOS PRATIQUES

Association pour le Don du Sang bénévole .....	29
Problème d'insécurité routière sur Chanonat .....	30
Sapeur-pompier volontaire... Pourquoi pas vous ? .....	31
Les supports de communication de la Mairie .....	31
Alerte cambriolages .....	32
Travaux dans les zones privatives .....	33
Stop aux nuisances sonores ! .....	34
Quelques brèves .....	34

## → VIE ASSOCIATIVE

Samira Ahmadi Ghotbi en résidence d'artiste .....	35
Des motards au grand coeur .....	36
Le festival Art'air .....	36
Animal stories .....	36
La salle de classe de l'ex école de Jussat devient un atelier de décor de Théâtre .....	37
Société de pêche "La Chanonatoise" .....	37
Association des parents d'élèves .....	38
Aide aux devoirs .....	38
Sonmudo des Volcans 2020-2021 .....	38
Une vie presque comme avant .....	39
Le caracycle de Chanonat .....	39

## → INSTANCES EXTRA-COMMUNALES

Du nouveau pour les mobilités .....	40
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) .....	40
Projet de classement de la Montagne de la Serre .....	41
Le tri se simplifie .....	42

## → TRIBUNE LIBRE

Le mot de la liste l'Engagement Citoyen .....	43
---	----



## Édito

Chers habitant.e.s de la Commune

### Enfin!!! oui enfin!!!

Vous m'autoriserez à employer cet adverbe, car oui enfin, il semblerait que nous puissions envisager la possibilité de reprendre une vie plus « normale » et c'est tant mieux !

À l'heure où je vous écris ces quelques lignes, il semblerait que la COVID capitule, petit à petit, et j'encourage chacun à aller se faire vacciner, car c'est bien la seule solution pour venir à bout de ce fléau, sans pour autant oublier de continuer à respecter les gestes barrières.

La saison d'été pointe le bout de son nez, timidement mais assurément, ralliant avec elle cette ferveur quelque peu perdue, mais heureusement toujours là, sous-jacente, qui je l'espère va nous redonner l'envie de partager ce faire ensemble qui nous anime et forge nos convictions.

Je tiens ici à remercier et encourager toutes les personnes qui durant cette crise, depuis le début, à chaque instant, se sont mobilisées et investies sans compter.

**L**e travail au sein des commissions suit son cours : nous avons besoin de vous, de votre avis, de votre vision, de ce que vous voulez pour vos enfants et vos familles comme par exemple autour du projet « Chanonat horizon 2040 ». L'avenir se dessine aujourd'hui et votre avis compte ! C'est pourquoi vous serez bientôt invité(e)s à venir partager, pour se poser les bonnes questions.

Les associations de notre commune vont, elles aussi, pouvoir recouvrer un rythme « de croisière ».

**N**otre projet de police municipale, annoncé dans ma profession de foi, se construit, doucement certes... mais sûrement !

#### Mais avec quels objectifs ?

- Préserver la qualité de vie des habitants de Chanonat et améliorer les conditions d'un vivre ensemble dans notre commune, en complément



des missions réalisées par la police nationale et celles de la gendarmerie. Pour ce faire, ces interventions sur la voie et lieux publics relèvent des missions d'une police de proximité.

Et pourtant, est-ce qu'une police municipale est indispensable pour Chanonat ?

- Pour satisfaire à un effet de mode ? **NON**
- Pour répondre aux obligations administratives croissantes liées à la vie communale, à l'application des arrêtés préfectoraux et municipaux ? **OUI**

Également aussi, pour répondre aux plaintes de plus en plus nombreuses en Mairie, pour non-respect des règles de civisme, de la législation en vigueur, de la protection de l'environnement, de la circulation et du stationnement, de la gestion des points propres et de bien d'autres problèmes à prendre en compte.

**E**n juillet le bâtiment périscolaire sera livré, une inauguration en septembre nous rassemblera et vous aurez l'occasion de pouvoir le découvrir au travers d'une visite.

**N**ous avons lors du conseil municipal du mois de juin voté des noms pour différentes salles communales.

La future médiathèque a été baptisée du nom de Jacques Delille, poète et académicien, traducteur des œuvres de Virgile, la salle multi-activités du nom de Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République et académicien et la salle des loisirs et du temps libre du nom de Pierre de Neufville, maire de Chanonat durant 20 années. Ce n'est pas commun pour une commune de moins de deux mille habitants d'avoir connu deux académiciens... Soyez rassuré(e)s, d'autres bâtiments et des rues seront baptisés durant ce mandat et des noms de femmes seront bien sûr aussi proposés.

Restant toujours à votre écoute et disponible pour chacun, je vous souhaite un bel été.

**Votre maire,**  
Julien Brunhes

## Naissances

**TRAUCHESSEC Jonah**, Jussat le 12 février 2021  
**GELINEAU Eden**, Chanonat, le 1<sup>er</sup> mars 2021  
**ARAUJO Brianna**, Chanonat, le 12 mars 2021  
**PEREON Cléopée**, Chanonat, le 12 avril 2021

## Mariages

**ARNAUD Jaime et MICHON Caroline**,  
Jussat, le 27 février 2021  
**PASQUIER David et SAADOUNE Mina**,  
Chanonat, le 12 juin 2021

## Décès

**PUYFOULHOX Alain**,  
Chanonat, le 27 février 2021  
**VILLAUDY Odette veuve DJARI**,  
Varenes, le 3 mars 2021  
**HANS Daniel**,  
Chanonat, le 18 mars 2021  
**BONNET Marie épouse DELAIGUE**,  
Chanonat, le 23 mars 2021

# Homage au Docteur *Yann Yves Bonnet*

**N**é le 30 novembre 1949 à HOUILLES dans la région parisienne, le Docteur Yann Yves Bonnet a fait des études médicales qu'il a choisi de poursuivre jusqu'à son Internat en anesthésie et réanimation au CHRU à Clermont-Ferrand. Son épouse Marie-France, infirmière en anesthésie, ayant elle aussi trouvé une affectation au Centre hospitalier.

Le Docteur Bonnet avec sa famille se sont installés, tout d'abord dans une commune proche de Clermont-Ferrand, puis Marie-France, Yann et leurs deux enfants, Erwan et Solène, ont emménagé en 1980 à CHANONAT dans une maison construite dans la rue des Beix.

Après quelques années, le Dr Bonnet a intégré l'Hôpital privé "La Chataigneraie" où il a œuvré en tant qu'anesthésiste dans tous les domaines. Il a donné naissance à plus de 4 000 enfants en 31 ans de carrière.

Très investi dans sa mission de médecin anesthésiste, il a toujours été disponible et à l'écoute des patients notamment de la commune qui l'ont sollicité pour des conseils ou des explications sur certaines pathologies. Il a toujours eu un mot bienveillant qui aidait à gommer certaines angoisses témoignant ainsi de ses valeurs humanistes.

Parallèlement, le Dr Bonnet s'est impliqué dans la vie associative chanonatoise et, plus particulièrement, celle œuvrant à la mise en valeur du patrimoine architectural et végétal. Il a été également un président très actif du syndicat du lotissement « Les Beix » permettant une bonne intégration de ses nouveaux habitants dans une commune rurale. Son implication locale l'a tout naturellement conduit à s'intéresser à la gestion de la commune. Candidat aux élections municipales sur la liste majoritaire, il a été élu de 1989 à 1995 et a participé ainsi aux décisions du conseil municipal de Chanonat.

Précurseur dans beaucoup de domaines, toujours volontaire pour le bien public, il a bousculé les ordres établis et a permis l'émergence d'une alternance dans une commune depuis très longtemps inscrite dans une continuité.

Après cette expérience de gestion locale, il a poursuivi sa mission de médecin et s'est engagé dans une voie de réflexion personnelle avec le soutien indéfectible de son épouse, Marie-France, et de ses nombreux amis.

Homme d'engagement, humaniste et républicain affirmé, le Dr Yann Yves Bonnet a rejoint son Orient Éternel le 9 avril 2021.

Parti bien trop jeune, cet homme passionné, toujours attentif à la santé et au bien-être des hommes, nous donne l'espoir d'une vie meilleure malgré la vie difficile que nous connaissons actuellement.

À son épouse aimante, Marie-France Bonnet, à ses enfants et leurs conjoints, à ses petits-fils nous adressons nos très sincères condoléances.



*Nous ne capitulerons pas !*  
Cérémonie du 8 mai 2021

Une division, alliée  
Commémore l'armistice.  
Songe de Libération.

Sous la gerbe colorée  
La zone est vide  
Mais le ton juste.





Trois commissions municipales consultatives –« Gestion du patrimoine », « Environnement » et « Vie culturelle, vie associative, sport, fêtes et cérémonies » - sont dites ouvertes pour accueillir des non élus, des habitants de Chanonat prêts à s’investir sur les sujets qu’abordent ces comités. Pour les connaître, il suffit de se reporter aux articles parus récemment sur celles-ci dans les bulletins municipaux n° 86 et 87.

Les contraintes sanitaires n’ont pas permis de réunir toutes ces commissions dans des conditions de convivialité suffisante eu égard aux gestes barrières. La création de groupes de travail restreints a toutefois pu faire avancer plusieurs réflexions au sein de la commission environnement notamment (cf. bulletin n°87) ainsi que dans celui-ci.

Mais il faut maintenant élargir le champ des réflexions avec toute personne motivée par la vie communale. À titre d’exemples :

- En matière d’environnement, l’aspect économie d’énergie doit être traité pour en fixer en particulier les contours. A titre d’information, les bâtiments communaux doivent réduire leur consommation de 50 % (Base 2010) à l’horizon 2040.

- Actuellement deux sujets sont à l’étude à l’échelon de l’État, de Mond’Arverne Communauté (MAC) et du Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne (PNRVA) : le plan paysage et le classement du site de la Montagne de la Serre. Là aussi, les habitants de notre commune attachés à maintenir voire embellir son environnement devraient se sentir concernés.
- Dans le cadre de la mise en place du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal piloté par MAC, un inventaire du patrimoine de la commune et sa préservation pourraient être le premier sujet de la réunion plénière de la commission « Environnement ».
- La commission « Vie culturelle, vie associative, sport, fêtes et cérémonies » recherche encore des candidats pour animer les sous-commissions.

**Chanonatois, Jussatois, Varennois, faites-vous connaître en Mairie si vous émettez le souhait de participer activement à l’une de ces commissions municipales consultatives.**

Pour ce faire, il vous suffit d’adresser, **avant le 11 septembre 2021**, à la Mairie (mairie-chanonat@wanadoo.fr) ou à Jean-Luc Chalut (cha.chanonat@free.fr) un courriel précisant vos nom, prénom et adresse mail ainsi que le nom des commissions ou sous-commissions qui vous intéressent.

# Être sapeur-pompier volontaire

**A**vec toujours le souci d'apporter du service aux habitants, la commune de Chanonat vient de signer une convention de mise à disposition, avec le service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme, d'un de ses agents Nicolas Loison, embauché au service technique et sapeur-pompier volontaire depuis peu.

Avec ce principe de disponibilité opérationnelle en journée, nous pourrons contribuer à diminuer le pourcentage de refus de départs en interventions dû à une carence de personnel. Le centre de première intervention de La Roche Blanche effectue essentiellement du prompt secours et laisse le soin du transport aux centres de secours de Saint Amant Tallende et Aubière. Le temps d'intervention est en moyenne de 45 mn à 1h15, ce qui sera totalement intégrable au planning de travail.

La collectivité se doit d'être exemplaire : Être sapeur-pompier volontaire (SPV) et exercer une activité professionnelle n'est pas incompatible. En accord avec le chef du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ainsi que l'employeur, il est possible d'établir un planning de disponibilité afin de pouvoir allier les deux.

Il faut savoir que l'employeur qui contribue à la qualité des secours bénéficie d'avantages fiscaux pour l'activité du sapeur-pompier volontaire prise sur le temps de travail.

En témoignage de reconnaissance de la nation pour sa contribution à l'effort de sécurité civile et son implication aux côtés du service départemental d'incendie et de secours, l'employeur, public ou privé, peut se voir attribuer un label « employeur - partenaire des sapeurs-pompiers ».

Il récompense et valorise les employeurs qui ont manifesté, à travers la gestion des sapeurs-pompiers volontaires au sein de leur organisation, une volonté citoyenne et un esprit civique particulièrement remarquables

**2021**

**MAIRIE DE CHANONAT**  
partenaire des sapeurs-pompiers

**EMPLOYEURS, SALARIÉS, ENSEMBLE**  
acteurs de la solidarité !

Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme  
143 avenue du Brezet - BP 280  
63008 Clermont-Ferrand cedex 1 - Tél : 04.73.98.15.18  
- service promotion du volontariat - 04.73.98.15.11 -

Logo of the Puy-de-Dôme Departmental Fire and Rescue Service (SDIS 63) and the Clermont Métropole logo.

# La commission « Environnement »



**P**our la commission environnement, deux groupes de cette commission (les chemins ruraux et les eaux de surface) ont continué leur travail d'expertise.

Comme annoncé dans le précédent bulletin, le groupe de travail sur les chemins ruraux a établi un répertoire de ces chemins : 84 qui se répartissent en nombre égal entre Chanonat et Jussat (33) pour seulement 18 sur Varennes.

**Commune de Chanonat**  
Inventaire des chemins de la commune

Secteur du village de : Chanonat **Nom & n° du chemin :** Chemin de Saint-Amant (n°66)

Type de chemin : agricole : oui forestier : oui randonnée : oui

Longueur : (saisonal) : 1520 mètres largeur : (hiver) : 4 m (+ 2 m bas-côté)

État visuel du chemin : Très bon **Bon** Mauvais très dégradé

Niveau fréquentation : très importante - **importante** - normale - moyenne - faible

Commentaire : au départ jusqu'à maison Voute chemin goudronné, après l'intersection avec chemin sous les bois (n°74) chemin piétonnier

Fossés : **oui** curage à faire : **oui** fossé à réaliser : **oui**

Pente du chemin : oui défavorable

Revers d'eau : oui à nettoyer

Saignées d'écoulement : oui à nettoyer

Fréquentation : **mobilier agricole, 4/4, moto tout terrain / quad, vtt / randonneurs**

Desserte pompier : oui

Arbres gênants : non

Végétations bas-côté : oui

Travaux à réaliser rapidement : **voir remarques**

- Broyeur central : non
- Epaveuse : non
- Débroussaillage gros bois : non
- Ornières : non

Périodicité de l'entretien : **Annuel**

- Broyeur central : non
- Epaveuse : oui
- Dépôt de concassé : oui

Remarques et commentaires : sur les deux portions les plus pentues (voir plan)

Travaux à effectuer : revers d'eau à rendre plus efficace  
Création d'un fossé côté gauche en montant  
Création d'une saignée d'écoulement  
Dépôt de concassé

**Une fiche type** a été établie à renseigner pour chaque chemin (cf. exemple du chemin de Saint Amant). Il s'agit d'un travail assez long nécessitant de parcourir chacun d'eux, au moins ceux qui sont les plus utilisés.

Ce recensement sur site est en cours : il a permis de mettre en évidence l'importance du travail effectué par les agents de la commune. La période hivernale qui n'a pas été très neigeuse, ni pluvieuse d'ailleurs, a été mise à profit pour débroussailler les bas-côtés d'une grande partie de ces chemins.

Toutefois cela a mis en évidence qu'il s'agit d'une activité chronophage et surtout très exigeante en matériel (casse dû à la présence de pierres non apparentes) à tel point qu'il apparaît que cette activité pourrait être en partie externalisée dans les années à venir.

Ensuite l'activité s'est portée sur le suivi des fossés (curage) et reprise des saignées afin que l'écoulement des eaux de pluie soit dirigé au maximum vers ces

fossés ou dans les champs attenants.

La prochaine réunion du groupe aura pour but de classer ces fiches suivant des critères à finaliser en fonction :

- des travaux à effectuer (débroussaillage, reverdos, saignées à nettoyer ou à créer, fossé à curer ou à créer, apport de concassé...),
- de l'utilisation de ces chemins [agricoles, loisirs (4x4, motos, randonnées pédestres, équestres, en VTT...), dessertes résidentielles...],
- de l'intensité de leur utilisation.

Ceci afin d'aboutir à l'établissement d'un fichier Excel qui fera ressortir des interventions logiques et de permettre l'externalisation de certains travaux d'entretien.

De leur côté, les membres du groupe de travail « Eaux de surface » (le team leader Henri LAYERAN, Jean-Luc CHALUT, Jean-Charles COLIN, Michel PEZANT, Michel VIDAL), ont effectué, tous ensemble ou séparément, plusieurs visites sur les lieux sensibles notamment celui des lotissements en construction au pied de la colline de Cimard.

Une réunion en Mairie a permis de connaître sur plan les infrastructures prévues par les investisseurs pour limiter, en cas de fortes pluies, le ruissellement sur les voiries et l'apport des eaux venant des toitures (création de fossés et de stockage tampon de l'eau pluviale).

À cette occasion, a été examiné le dossier d'expertise du bureau « Egis eau » établi en 2016 sur l'écoulement des « ruisseaux » descendant d'Opme et de Jussat.

En conclusion, le groupe de travail préconise entre autres dans un premier temps :

- 1-** Le lancement d'un appel d'offres pour une étude d'analyse des eaux de ruissellement à l'est de la colline de Cimard dans le secteur compris entre la route de la Bâtisse et la route d'Opme (inondation récurrente et incertitude sur l'impact des nouveaux lotissements).



- 2-** Conformément à l'une des recommandations de l'étude de la société « EGIS Eau » pour améliorer l'écoulement des ruisseaux d'Opme et de Jussat, une urgence existe pour la canalisation qui passe sous la RD 52 au niveau de l'embranchement entre la départementale et la route de la Roche Blanche (doublement du diamètre avant reprise de la bande roulante prévue par les services du conseil départemental). Cette intervention vient d'être réalisée.

# La reprise des biens sans maître par la Commune

**P**ors du Conseil municipal du 12 mars 2021, le Conseil a acté la reprise de onze parcelles réputées sans maître (parcelles boisées pour la plupart, de petite taille dans le bourg de Chanonat, ...).

## Mais qu'est qu'un bien sans maître et quel est le rôle de la Commune dans cette affaire ?

Les biens sans maître sont des biens immobiliers vacants, dont le propriétaire est soit inconnu (aucun titre de propriété publié au fichier immobilier par exemple,...), soit disparu, soit décédé.

La reprise de ce type de biens est encadrée par une procédure très lourde et très réglementée. En effet, les communes, les intercommunalités (EPCI) ou à défaut l'État, peuvent incorporer gratuitement (hors coût de procédure) des biens immobiliers sans maître dans leur patrimoine.

Toutefois, les biens « sans maître » ne sont pas à confondre avec les biens « en déshérence » qui sont les biens des personnes décédées depuis moins de trente ans, sans héritier ou dont les héritiers ont refusé la succession. Ces derniers relèvent de la compétence de l'État.

À ce jour, il existe trois procédures différentes afin qu'une collectivité puisse se porter acquéreur de biens réputés sans maître sur son territoire et les conditions doivent être strictement remplies.

En l'espèce, la Commune a utilisé la première procédure qui lui permet de reprendre des biens issus d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans, dont aucun héritier ne s'est présenté. Il s'agit dans ce cas d'une intégration dite « de plein droit » car aucun héritier n'est susceptible, passé ce délai de 30 ans, de pouvoir hériter du bien en question. La Collectivité est donc légitime à pouvoir se porter acquéreur passer ce délai.

### PROCÉDURE D'INTÉGRATION DE PLEIN DROIT



Cette technique d'acquisition foncière permet à la Commune de pouvoir maîtriser la gestion de son territoire et d'identifier des biens et parcelles qui pourraient éventuellement accueillir certains aménagements dans les bourgs par exemple.



## Bâtiment *multiservices*

**Vous reconnaissez ?** C'est peut-être parce qu'aujourd'hui il s'agit du terrain de pétanque de Chanonat face au lotissement de la Croix Saint-Étienne. Il abritera des familles à son étage et le rez-de-chaussée sera dédié à tous les habitants. Les plus petits Chanonatois pourront être accueillis en journée dans la micro crèche. Ce type de structure accueille les enfants de 2 mois ½ à 3 ans. La législation est en cours d'évolution sur les capacités d'accueil.

Les autres Chanonatois pourront être reçus dans le cabinet de médecine générale du Dr Minh-Baud et dans le cabinet dentaire des Dr Riol, Mirault et Oulion, ces derniers récemment installés dans le cœur du bourg de Chanonat.

Enfin, les personnes, qui le souhaiteront, pourront profiter de la gentillesse, de la connaissance et du professionnalisme d'une chanonatoise qui proposerait, dans le dernier espace, une épicerie fine, lieu de nature à favoriser la discussion et la convivialité.

Le projet de ce bâtiment a pu faire naître quelques craintes notamment sur le plan financier pour la commune et par voie de conséquence pour le contribuable. Il est tout à fait légitime de s'interroger lorsque de telles opérations sont envisagées.

Dans ce projet, la commune n'a été qu'un élément facilitateur et rien d'autre. Son ambition était de voir se développer des services. Il n'y aura donc pas de dépense communale liée à cette opération privée (à moins que M. le maire souhaite offrir un verre de l'amitié mais là le rédacteur ne s'avance pas).

**À ce jour, la livraison du bâtiment est prévue fin 2023.**



# « Comptes 2020 et Budget 2021 » *Enfin la vérité !*

**A** de nombreuses reprises depuis le début du mandat en cours, des « Cassandres de service » soit dans « Les nouvelles de Chanonat », soit lors des séances du Conseil Municipal, vous ont annoncé le pire concernant l'état des finances communales :

- les comptes étaient faux ou bien irréguliers...
- les investissements en cours, notamment « l'îlot scolaire » n'étaient pas financés...

La légèreté ou la méconnaissance qui ont présidé à ces annonces ne nous exonèrent bien évidemment pas de vous rendre compte dans ces colonnes de l'exécution du budget 2020 et de la teneur du budget primitif pour 2021 !

C'est ce que nous faisons dans cet article, étant précisé que les chiffres du budget 2020 qui vous sont présentés sont conformes et concordants avec ceux arrêtés par

le trésorier des Finances Publiques en charge de la commune de Chanonat.

Ajoutons enfin qu'à notre meilleure connaissance les recours multiples exercés par certains membres élus de notre Conseil Municipal auprès de la Préfecture du Puy de Dôme, sur la base de suspicions d'irrégularités, n'ont pas été couronnés du succès qu'espéraient leurs auteurs !

On nous a même annoncé en séance du Conseil Municipal la saisine par certains élus de la Chambre Régionale des Comptes... ce qui était une contre vérité ou bien une approximation de plus dans la mesure où seul le Préfet peut procéder à cette saisine !

Alors oui, après toutes ces vaines polémiques qui ont pu égarer les lecteurs, **nous sommes heureux de pouvoir vous présenter les chiffres 2020 et le Budget 2021, tels qu'ils ont été votés par le Conseil Municipal.**

## Présentation du compte *Administratif 2020*

### Fonctionnement

Le chiffre des dépenses 2020 comprend des dépenses exceptionnelles :

- la prime d'assurance dommages-ouvrage pour le bâtiment périscolaire en cours de finition.
- les frais de gestion payés à l'EPFSMAF pour l'achat par la commune de terrains ou immeubles (tour de l'Église de Chanonat, ateliers municipaux, etc...)

Mais il faut également noter que, depuis de nombreuses années, les dotations de l'État sont en diminution pendant que les dépenses augmentent...

Une augmentation du taux communal de la taxe foncière avait déjà été prévue lors du mandat précédent, mais non votée.

**Le budget 2021 prévoit une augmentation d'environ 8 % de cet impôt, augmentation qui, rapportée au nombre des années de stabilité représente une augmentation annuelle de bien moins de 1%.**

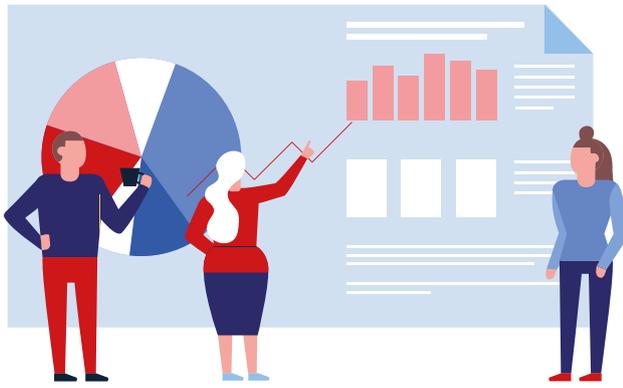
Cette augmentation a été jugée indispensable pour conforter l'excédent de fonctionnement et donc l'autofinancement qui permettra la modernisation de certains immeubles communaux dans les années qui viennent.

### Investissement

Le compte administratif 2020 est marqué par le retard pris, en raison de la crise sanitaire, par la construction du bâtiment périscolaire, ce retard expliquant le niveau anormalement élevé des « restes à réaliser » en dépenses d'investissement.

Lesdits « restes à réaliser » représentent la différence entre les dépenses autorisées par le vote du budget et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'année.

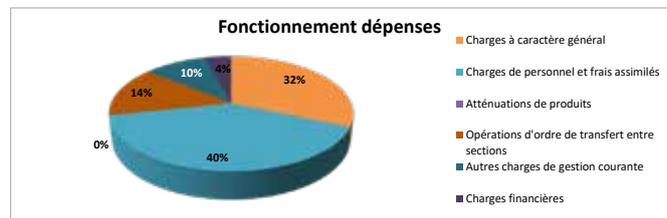




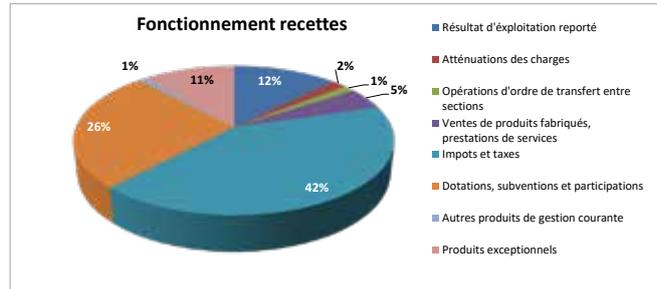
# Synthèse du compte Administratif 2020

Population de la commune **1730 habitants**

Fonctionnement dépenses :		
Chapitre : 11	Charges à caractère général	372 895,02 €
Chapitre : 12	Charges de personnel et frais assimilés	472 675,68 €
Chapitre : 014	Atténuations de produits	796,85 €
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 428,00 €
Chapitre : 65	Autres charges de gestion courante	116 371,68 €
Chapitre : 66	Charges financières	49 610,95 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 181 778,18 €</b>

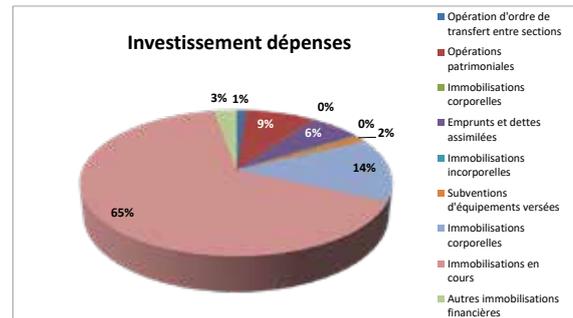


Fonctionnement recettes		
Chapitre : 002	Résultat d'exploitation reporté	179 734,18 €
Chapitre : 013	Atténuations des charges	25 449,61 €
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 609,03 €
Chapitre 70 :	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	67 920,52 €
Chapitre : 73	Impôts et taxes	600 993,45 €
Chapitre : 74	Dotations, subventions et participations	378 243,28 €
Chapitre : 75	Autres produits de gestion courante	14 334,11 €
Chapitre 77 :	Produits exceptionnels	157 159,89 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 444 444,07 €</b>



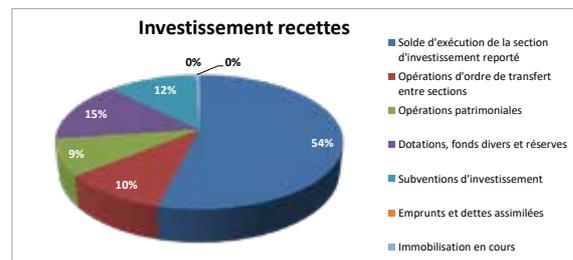
**Excédent de fonctionnement : 262 665,89 €**

Investissement dépenses :		
Chapitre : 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	20 609,03 €
Chapitre : 041	Opérations patrimoniales	147 289,50 €
Chapitre : 10	Immobilisations corporelles	2 239,73 €
Chapitre : 16	Emprunts et dettes assimilées	104 153,00 €
Chapitre : 20	Immobilisations incorporelles	5 466,24 €
Chapitre : 204	Subventions d'équipements versées	26 494,01 €
Chapitre : 21	Immobilisations corporelles	241 536,04 €
Chapitre : 23	Immobilisations en cours	1 124 054,79 €
Chapitre : 27	Autres immobilisations financières	48 276,43 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 720 118,77 €</b>



Deux grands projets : Construction d'un bâtiment neuf comprenant: restaurant scolaire, salle omnisports et médiathèque. ainsi que l'aménagement d'ateliers municipaux.

Investissement recettes		
Chapitre : 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	901 477,18 €
Chapitre : 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 428,00 €
Chapitre : 041	Opérations patrimoniales	147 289,50 €
Chapitre : 10	Dotations, fonds divers et réserves	243 989,63 €
Chapitre : 13	Subventions d'investissement	200 543,65 €
Chapitre : 16	Emprunts et dettes assimilées	580,00 €
Chapitre : 23	Immobilisation en cours	8 310,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 671 618,16 €</b>

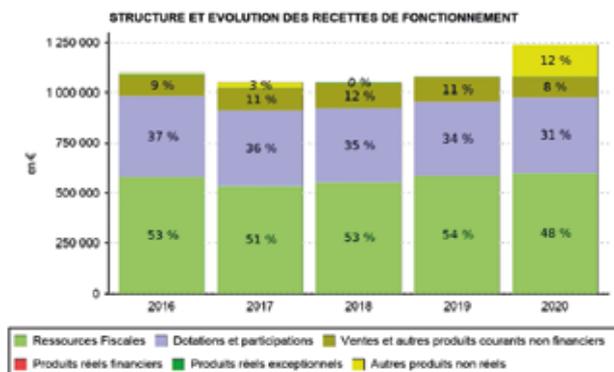


**Déficit d'investissement : 48 500,61 €**

**Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 633 792,00 €**

**Restes à réaliser en recettes d'investissement : 283 545,00 €**

# Les recettes de fonctionnement



## REPERES

En €/hab	2020			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	348	464	491	457
Dotations et participations	219	262	206	206
Ventes et autres produits courants non financiers	60	126	103	95
Produits réels financiers	0	1	0	1
Produits réels exceptionnels	1	11	10	9

Strate de référence :  
Population : 1724  
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements ;
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF) ;
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics) ;
4. Les produits financiers ;
5. Les produits exceptionnels ;
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

Les produits réels de fonctionnement en euros par habitant ont baissé de 3,97 % sur la période. Ceci s'explique, notamment, par l'encaissement en 2016 d'une recette de 61,5 k€ relative à une taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles. Celle-ci avait donc naturellement augmenté les recettes de l'exercice 2016.

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 629 € par habitant au 31 décembre 2020. Il est donc encore inférieur à la moyenne départementale de 864 €. Les dotations et participations ainsi que les ventes et autres produits courants sont en baisse sur la période respectivement de 10,25 % et de 11,36 %. Pour ce dernier poste de recettes, la baisse s'explique, d'une part, par la baisse des loyers encaissés et, d'autre part, par la baisse des recettes de cantine et garderie liées à la crise sanitaire.

Les recettes fiscales présentent une baisse de 0,93% sur la période. Toutefois, si on neutralise l'impact de la recette exceptionnelle de 2016 (cf. ci-dessus), elles sont en hausse de 11,85 % en euros par habitant. Les produits non réels qui apparaissent dans le graphique en 2017 et 2020 correspondent à des cessions d'actif.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2020 ne fait pas apparaître de surévaluation des recettes dans le budget.

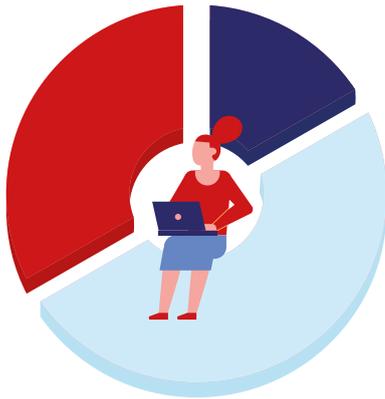
Seuls les produits courants présentent un taux d'exécution inférieur (95 %). L'impact de la crise sanitaire sur les produits des services périscolaires rendait la prévision plus difficile en 2020.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

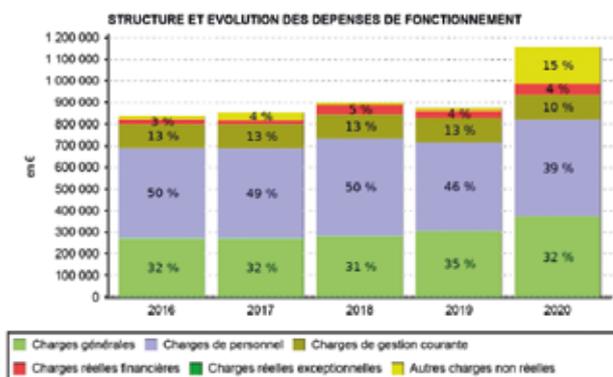
### Taux de réalisation des recettes de fonctionnement en 2020

Ressources Fiscales	100,86 %
Dotations et participations	102,55 %
Produits courants	94,44 %
Produits financiers	0,00 %





## Les dépenses de fonctionnement



### REPERES

En €/hab	2020			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	216	223	202	194
Charges de personnel	259	329	274	275
Charges de gestion courante	68	115	113	110
Charges réelles financières	29	19	20	15
Charges réelles exceptionnelles	0	11	10	8

Strate de référence :  
Population : 1724  
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Les charges réelles de fonctionnement ont augmenté de 16,02 % sur la période, ce qui représente une hausse de 79 €/habitant. Le total de la commune (572 €) demeure cependant inférieur à la moyenne (697 €).

Toutefois, l'année 2020 est marquée par deux dépenses ponctuelles : 20,6 k€ au titre de l'assurance dommages-ouvrage du groupe scolaire et 62,4 k€ au titre de l'opération de rachat de parcelles auprès de l'EPF SMAF. Ces deux opérations représentent 48 €/habitant. En neutralisant ces opérations exceptionnelles la hausse serait de 6,28 %.

Les charges de personnel ont connu une hausse maîtrisée de 2,78 % alors que les achats et charges externes ont augmenté de 32,72 % (ramené à 25,3 % sans l'assurance dommages-ouvrage). Ces évolutions s'expliquent essentiellement par l'externalisation de la gestion des repas de la cantine depuis 2019 suite au départ en retraite de l'agent en charge de ce service.

Les charges financières ont doublé et présentant désormais un niveau supérieur de 10 €/habitant à la moyenne. Toutefois, elles intègrent un montant de 7 €/habitant relatif à l'opération de rachat avec l'EPF SMAF.

L'exécution budgétaire est cohérente avec les prévisions et présente peu de sur-évaluation des dépenses.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire

### Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2020

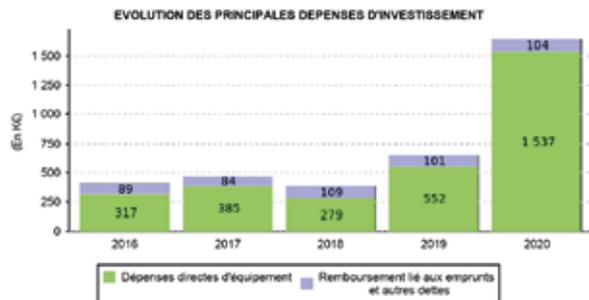
Charges générales	94,92 %
Charges de personnel	99,44 %
Charges de gestion courante	83,06 %
Charges réelles financières	99,84 %

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à des décaissements) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...);
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales);
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...);
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...);
5. Les charges exceptionnelles;
6. Les charges d'ordre (exemples : dotation aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



# Les opérations d'investissement



**REPÈRES**

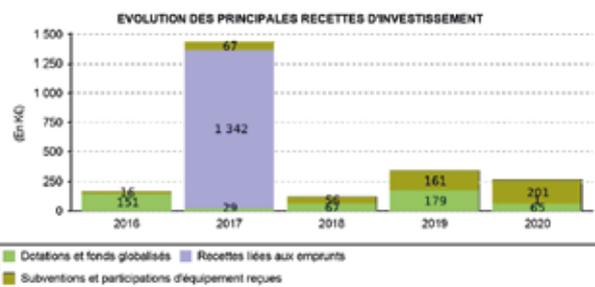
En €/hab	2020			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	891	269	313	272
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	60	97	94	75

**TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2020**

Dépenses directes d'équipement (1)	63,25 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	88,13 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires



**REPÈRES**

En €/hab	2020			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	38	60	69	56
Recettes liées aux emprunts	0	58	64	55
Subventions et participations d'équipement reçues	116	91	104	88

**TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2020**

Dotations et fonds globalisés	53,15 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,15 %
Subventions et participations d'équipement reçues	39,31 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

**D**e 2016 à 2019, les dépenses d'équipement de la commune sont restées inférieures à la moyenne de la strate de référence. Au cours de l'exercice 2020, du fait de l'accélération des travaux du groupe scolaire, leur montant a atteint un niveau plus de 3 fois supérieur à la moyenne.

Pour cette raison, sur cinq ans, la moyenne des dépenses d'équipement réalisées est de 359 € par habitant alors qu'elle s'élève à 317 € pour la moyenne de la strate départementale. En revanche, le montant du remboursement de la dette est constamment demeuré inférieur à celui de la moyenne de la strate. Il représente 60 €/habitant en 2020 alors que la moyenne de référence se situe à 95 €/habitant.

La commune ayant réalisé peu de dépenses d'équipement, les montants de subventions et dotations perçus sont logiquement restés à des niveaux faibles et inférieurs aux moyennes des strates de référence.

En 2020, suite aux dépenses liées aux travaux du groupe scolaire engagés en 2019, les subventions d'investissement reçues s'élèvent à 107 €/habitant contre une moyenne de la strate départementale de 91 €/habitant.

L'emprunt servant à financer cette importante opération a été mobilisé dès le début des opérations du projet (soit en 2017) afin de profiter de la conjoncture favorable et des taux d'intérêts très bas. Il s'agit du seul emprunt mobilisé au cours de la période alors que le plan pluriannuel de financement prévoyait également la mobilisation d'un autre emprunt pour les autres opérations de travaux engagées (notamment les ateliers municipaux).

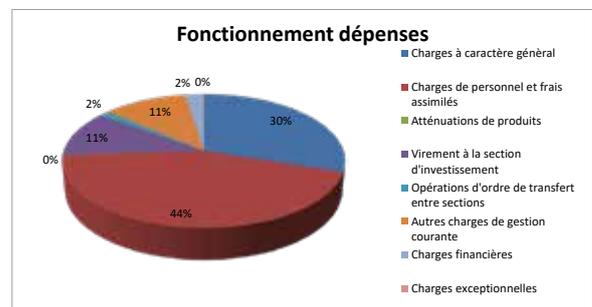




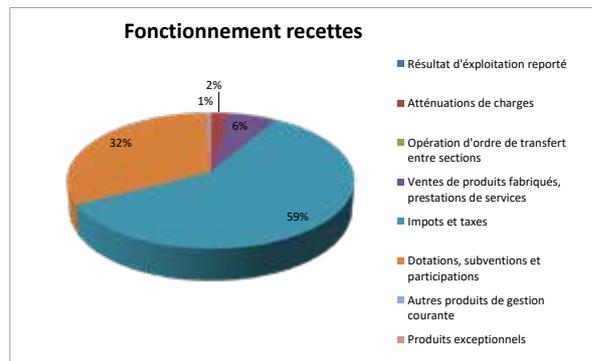
# Le budget primitif 2021 de la commune

Population de la commune **1730 habitants**

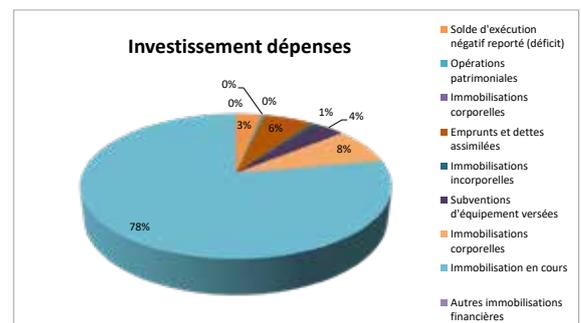
Fonctionnement dépenses :		
Chapitre : 11	Charges à caractère général	340 343,00 €
Chapitre : 12	Charges de personnel et frais assimilés	498 350,00 €
Chapitre : 014	Atténuations de produits	1 060,00 €
Chapitre : 023	Virement à la section d'investissement	125 000,00 €
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 510,00 €
Chapitre : 65	Autres charges de gestion courante	126 310,00 €
Chapitre : 66	Charges financières	26 611,00 €
Chapitre : 67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 134 684,00 €</b>



Fonctionnement recettes		
Chapitre : 002	Résultat d'exploitation reporté	
Chapitre : 013	Atténuations de charges	25 000,00 €
Chapitre : 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	
Chapitre 70 :	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	70 420,00 €
Chapitre : 73	Impôts et taxes	668 500,00 €
Chapitre : 74	Dotations, subventions et participations	364 764,00 €
Chapitre : 75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
Chapitre 77 :	Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>		<b>1 134 684,00 €</b>

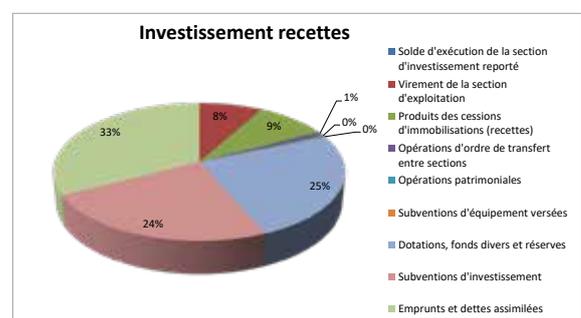


Investissement dépenses :		
Chapitre : 001	Solde d'exécution négatif reporté (déficit)	48 500,61 €
Chapitre : 041	Opérations patrimoniales	5 647,80 €
Chapitre : 10	Immobilisations corporelles	- €
Chapitre : 16	Emprunts et dettes assimilées	96 900,00 €
Chapitre : 20	Immobilisations incorporelles	9 000,00 €
Chapitre : 204	Subventions d'équipement versées	58 552,00 €
Chapitre : 21	Immobilisations corporelles	126 524,00 €
Chapitre : 23	Immobilisation en cours	1 213 162,00 €
Chapitre : 27	Autres immobilisations financières	636,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 558 922,41 €</b>



Deux grands projets : Construction d'un bâtiment neuf comprenant : restaurant scolaire, salle omnisports et médiathèque. ainsi que l'aménagement d'ateliers municipaux.

Investissement recettes		
Chapitre : 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Chapitre : 021	Virement de la section d'exploitation	125 000,00 €
Chapitre : 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	143 000,00 €
Chapitre : 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 510,00 €
Chapitre : 041	Opérations patrimoniales	5 647,80 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	4 124,00 €
Chapitre : 10	Dotations, fonds divers et réserves	386 165,89 €
Chapitre : 13	Subventions d'investissement	368 655,00 €
Chapitre : 16	Emprunts et dettes assimilées	510 819,72 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 558 922,41 €</b>



# Le budget primitif 2021 de la commune

## Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2021 ne nécessite pas de commentaires particuliers, en dehors de ceux déjà faits sur l'absence de dépenses exceptionnelles et l'augmentation du taux de la taxe foncière.

## Investissement

Le budget investissement 2021 intègre bien évidemment la fin du chantier en cours. L'élément le plus notable de ce budget est qu'il n'entraîne aucun emprunt à moyen ou long terme complémentaire qui pèserait sur les années futures.

De plus, depuis l'élaboration prudente de ce budget, nous a été notifié l'attribution d'une subvention DETR (150 k€ environ) qui vient diminuer d'autant l'emprunt d'équilibre (510 k€).

Le besoin d'emprunt a donc été comblé par deux emprunts à court terme de 186 k€ et 167 k€ qui seront remboursés lors de la perception des deux annuités du Fonds de Compensation TVA qui nous seront versées par l'État en 2022 et 2023.

Nous publierons, à la fin du chantier en cours, le montant TTC de la dépense, ainsi que le montant des subventions attribuées pour ce chantier.

Mais, sans attendre, nous pouvons d'ores et déjà noter :

- qu'un seul emprunt a été souscrit en 2018 (1 million d'euros) pour le financement de ce bâtiment et que des annuités de remboursement ont déjà été payées.

- qu'en Mars 2022, se terminera le remboursement de l'emprunt « école maternelle », ce qui allégera de plus de 40 k€ nos annuités de remboursement.

**Ajoutons enfin qu'un audit des finances communales a été réalisé gratuitement par la Direction Générale des Finances Publiques du Puy de Dôme.**

Le résultat de cet audit sera tout d'abord présenté en Commission des Finances, puis en Conseil Municipal, et sera enfin publié dans un prochain « Les Nouvelles de Chanonat » en espérant que cette transparence permette à tous de mettre fin aux polémiques infondées ou inutiles et donc de travailler sérieusement au bien-être et au bien vivre des habitants de la commune !





**POLICE  
MUNICIPALE**

## Police municipale

**L**a police municipale est un sujet qui fait débat sur la commune de Chanonat. Outre le fait que l'examen de sa création a clairement été annoncé, notamment dans le programme de la liste « Écouter Agir Valoriser - Ensemble pour Chanonat » conduite par Julien Brunhes, élu Maire, le présent article devrait apporter des éléments de réponse à vos éventuelles interrogations et livrer, à votre sagacité, des explications permettant une meilleure compréhension du sujet.

**D'une manière générale et plus globale, nous pouvons dire que le rôle de la police municipale consiste à améliorer la qualité de vie des personnes présentes sur le territoire de la commune** et ce, en complément des missions réalisées par la police nationale et celles de la gendarmerie. Ces interventions sur la voie et les lieux publics sont celles d'une police de proximité.

Les policiers municipaux ont notamment pour mission de contrôler et de rédiger des arrêtés municipaux liés à la circulation routière dans la commune, au stationnement et aux rassemblements publics. La police municipale veille à ce que les rues de la commune soient bien entretenues et que les différents axes de passage soient sécurisés et dégagés. Elle fait donc le tour des axes routiers et des places publiques pour vérifier que le nettoyage a bien été fait, l'enlèvement des déchets effectué et que l'éclairage public fonctionne correctement.

Il est à noter que la police municipale est investie d'un droit et d'un pouvoir lui permettant de réprimer les atteintes à la quiétude, la sécurité et la salubrité publiques. Par exemple, elle intervient lors de troubles du voisinage, de rassemblements nocturnes et d'autres actes qui nuisent à la tranquillité publique. Elle est amenée à rappeler parfois aux habitants qu'il est interdit

de gêner le passage sur la chaussée. Elle lutte également, autant que faire se peut, contre les dépôts sauvages et les déjections d'animaux qui menacent la propreté et la sûreté publique.

Enfin, il lui arrive aussi, au regard de la montée de la violence en France, qui malheureusement n'épargne plus personne ni aucun territoire, de réaliser un travail qui porte sur la lutte contre les incivilités, la petite délinquance et la circulation routière.

**Désignée comme « la troisième force de sécurité publique du pays », la police municipale est en plein essor.** En 1999, il y avait 13 000 agents municipaux en France. Dix ans plus tard, ils étaient 18 000 et 23 934 en 2019, d'après le ministère de l'Intérieur.

Il faut savoir que la police municipale ne date pas d'aujourd'hui. La police rurale est très ancienne puisqu'elle remonte au moyen âge avec son premier représentant : le garde champêtre. C'est en 1369 que le roi Charles V a créé le premier garde rural qui avait pour mission de surveiller les récoltes et les moissons.

Et pour la commune de Chanonat, est-ce bien nécessaire d'investir dans la mise en place d'une police municipale ? **Au regard du nombre croissant d'incivilités, des plaintes quotidiennes en Mairie pour non-respect des règles de civisme, de la législation, des Arrêtés du Maire... la réponse est assurément OUI.** Mais pour quelle police municipale ? Une police municipale pluricommunale, c'est-à-dire une mise en commun d'agents de police municipale.

C'est le choix que la commune a privilégié sur les trois choix de fonctionnement de la police municipale possibles : l'autonomie, la mise à disposition et le partage. →

→ Ce choix, qui répond le mieux aux besoins et contraintes de la commune, est également celui de la commune voisine, Le Crest, avec laquelle Chanonat avance de concert sur ce projet. Dans un deuxième temps, il est envisagé d'associer la commune de La Roche Blanche, les trois communes regroupant 6 400 habitants.

## À quel fonctionnement la commune de Chanonat doit-elle s'attendre et pour quel coût ?

Par mimétisme avec La Roche Blanche mais aussi à l'aune des besoins et contraintes de la communauté, circonscrite aux deux communes de Chanonat et du Crest, le nombre de policiers municipaux à recruter se borne à un seul. Fondée sur le nombre d'habitants, la part du coût de cette police municipale pluricommunale représenterait 57 % et 43 % à la charge respectivement de Chanonat et du Crest.

**En termes de présence et de fonctionnement, le travail journalier de ce policier municipal, pour Chanonat, serait de 4 h, le tableau, ci-après, donnant un aperçu de ses activités chanonatoises possibles sur le mois.**

**Pour être complet et transparent, le coût d'installation puis de fonctionnement annuel de ce policier municipal s'élèverait respectivement à 45 k€ et 28 k€ pour la commune de Chanonat.**

Enfin pour en terminer avec la police municipale pluricommunale, il faut quand même rappeler que, depuis une quinzaine d'années, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, ne cessent d'encourager le développement des « polices intercos ».

Outre le fait qu'elles soient de plus en plus nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, elles représentent un gain financier sur un périmètre élargi principalement du fait de la mutualisation des équipements... Elles auraient même toutes les vertus, certains n'hésitant pas à y voir « l'avenir des polices municipales » !

ACTIVITÉS DU POLICIER MUNICIPAL	PRIORITÉ	NOMBRE D'H PAR MOIS
<b>TOTAL</b>		<b>82</b>
Veiller au maintien de l'ordre public, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publique	1	22
Informier préventivement les administrés de la réglementation en vigueur	2	5,5
Surveiller la sécurité aux abords des écoles	1	9
Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement	1	4
Mettre en œuvre des actions de prévention sur la sécurité routière	2	1
<b>Recherche et relevé des infractions :</b>		
Faire respecter les textes de lois : codes rural, pénal, de la route, de l'environnement ainsi que les arrêtés préfectoraux et municipaux.	1	16,5
Relever les identités et les infractions, qualifier et faire cesser les infractions		
Recueillir des renseignements, les transmettre à l'autorité concernée et suivre les résultats	3	
Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus		
Réaliser des enquêtes administratives	3	
<b>Rédaction et transmission d'écrits professionnels :</b>		
Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité concernée, des événements survenus pendant le service et des dispositions prises	1	10
Rédiger les arrêtés de police du Maire voire des procédures	2	
<b>Accueil et relation avec le public :</b>		
Accueillir et orienter les publics sur la voie publique	3	14
Participer à des réunions d'information et de concertation avec les habitants	3	
Organiser des actions de sensibilisation à destination de publics cibles comme les seniors, commerçants, milieux scolaires et associatifs...	2	
Encadrer les cérémonies, les manifestations sportives, culturelles et autres organisées par la commune	3	
Gérer et tenir les régies des marchés communaux et des amendes	1	
Participer aux cérémonies officielles de la collectivité	2	
Écouter, accompagner une personne en difficulté	1	
Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence	1	
Dialoguer avec des populations spécifiques (gens du voyage, mineurs, touristes...)	2	

# L'entretien de nos rues

**L'**inventaire des voies communales que nous vous avons présenté sur le bulletin municipal précédent est maintenant terminé sur les 3 villages. L'ensemble des éléments collectés ont été reportés sur un tableur Excel afin de nous permettre de classer de manière objective les priorités des travaux que ce soit en investissement (réfection totale) ou en fonctionnement (entretien courant).



*Chemin de Cimard*

Déjà, une priorité s'est imposée à nous : la réfection totale du Chemin de Rizolles. Ce chemin nécessite l'enfouissement de tous les réseaux secs, la séparation des eaux pluviales des eaux usées (EU/EP), la création de trottoirs et/ou d'accotements ainsi que le revêtement de chaussée. La longueur de la voie et l'importance des travaux nous imposeront peut-être de diviser cette opération en deux tranches. Par ailleurs, les agents des services techniques, que nous remercions, sont déjà intervenus en différents points pour traiter des problèmes que nous avons rencontrés lors de notre collecte. Nous avons aussi transmis des problèmes à régler auprès d'Enedis.

Le département devait réaliser la réfection de la RD 52 en traversée de Varennes cette année. La canalisation d'eau potable sous chaussée, très vétuste, doit être changée. Hélas, le Syndicat Mixte de l'Eau de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise (SME) n'avait pas encore prévu son remplacement. Ce chantier est donc reporté fin 2022 afin de traiter ces travaux conjointement. Cette année, cette même RD 52 va faire l'objet d'une réfection de son tapis de roulement entre le croisement de Jussat et l'entrée de la Roche Blanche. Là aussi, sur une partie du tronçon, le SME prévoyait de remplacer une canalisation d'accès à l'eau potable. Il a pu, pour ce chantier, anticiper ses travaux avant que commence la réfection de la chaussée par le service des routes.

La commune a fait une demande de diagnostic gratuit auprès de la CEREMA<sup>1</sup> sur l'état des ponts de la commune mais aussi du mur de soutènement de la rue Sault Guillaume au-dessus de l'Auzon.

<sup>1</sup> Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement



*Rue des Beix*



## Horizon 2040 pour Chanonat !

**L**a commune de Chanonat est à la croisée des chemins. Elle a perdu tous ses agriculteurs et pratiquement tous ses commerçants. Le nombre d'entreprises et d'artisans installés sur le territoire de la commune est en léger recul. **Il est grand temps pour Chanonat de forger son destin.**

Soit elle considère que ses trois villages ont vocation à être « dortoir » pour avoir trouvé, au fil de ces dernières années, leur équilibre de bien-être, de tranquillité et de « coma artificiel choisi », soit elle veut se sortir de cette léthargie endémique dans laquelle insidieusement le temps l'a enfermée progressivement.

En tout état de cause, une réflexion doit être rapidement engagée pour esquisser la commune de Chanonat que ses habitants ambitionnent à l'horizon 2040. Chanonat a beaucoup d'atouts, charge à ses habitants de les exploiter et les mettre en valeur.

Située au carrefour de sites de loisirs et de points d'intérêt touristique, notre commune connaît depuis peu une augmentation de sa fréquentation de visiteurs. Elle couve, par ailleurs, de belles initiatives récréatives menées par d'ambitieux porteurs de projets. Influencée par cet enthousiasme naissant et une évolution dans les pratiques des temps-libres, l'équipe municipale entend mener, avec, autant que faire se peut, une participation importante des chanonatois, une réflexion sur la stratégie touristique à adopter pour les décennies à venir. L'objectif est d'insuffler une valeur ajoutée à la commune et permettre d'atteindre une aspiration d'augmentation de l'attractivité touristique et de loisirs, des retombées économiques et de satisfaction de la clientèle, qu'elle soit locale ou d'ailleurs. Parce que l'approche touristique est un des leviers de développement...

Un groupe de réflexion s'est ainsi constitué, composé d'élus et majoritairement d'habitants de la commune, pour définir ce que pourrait être le « Chanonat

plaisance » à l'horizon 2040. La première réunion s'est tenue le samedi 5 juin à 10h00 en la salle du Tourisme, des Loisirs et du Temps Libre. La démarche proposée a été de cheminer au travers, d'une part, d'un diagnostic de notre territoire, de son offre, de ses pratiques, ses attentes et ses enjeux, puis d'autre part, de la construction d'une réflexion qui puisse insuffler une politique cohérente, efficiente et permettre de créer les potentiels et conditions de demain.

Il a été proposé de constituer 4 groupes de travail –« Mobilité », « Valorisation du patrimoine », « Développement économique » et « Offre touristique »- sous l'égide de la commission auquel est rattaché chaque groupe. Ces 4 groupes de travail, ouverts, pour l'essentiel, aux habitants de la commune, sont chargés d'étudier, de créer les contours et contenus ainsi que de planifier des propositions relevant de leur domaine.

La porte de ces groupes de travail est ouverte à tous ceux qui ont envie de contribuer activement à faire en sorte que leur village soit envié de ceux qui le découvrent et qui ont été conquis par la beauté des lieux et la qualité de son vivre ensemble. Pour participer à ces groupes de travail, c'est simple ; il vous suffit d'adresser, **avant le 11 septembre 2021**, à Emmanuelle Bassot ([manuela23@hotmail.fr](mailto:manuela23@hotmail.fr)) ou Jean-Paul Durand ([jean-paul.durand26@orange.fr](mailto:jean-paul.durand26@orange.fr)) un courriel précisant vos nom, prénom et adresse mail ainsi que le nom du groupe de travail qui vous intéresse.

Vous aurez compris que ce vaste projet systémique, qui s'inscrit dans les cadres économique, culturel, historique, architectural, patrimonial et écologique, est structurant pour notre commune et peut constituer un espoir d'ancrage pour les plus jeunes d'entre nous.

**Gageons que nous saurons donc mettre en valeur notre commune, ses richesses, ses aménagements et notamment son bourg, sans oublier les abords de l'église Saint-Étienne !**



## Restauration de *l'église Saint-Étienne* au bourg de Chanonat

**F** en octobre 1993 une « étude préalable de restauration de l'église » a été réalisée par Monsieur François Voinchet, Architecte des Monuments Historiques, à la demande du conseil municipal de l'époque. Cette étude avait pour but d'établir un diagnostic général de l'état du bâtiment et de déterminer un ordre d'urgence dans les opérations à entreprendre et d'en fixer le coût sur le plan extérieur comme intérieur.

D'autres projets considérés plus prioritaires, tels la construction d'une salle de loisirs, l'aménagement d'une cantine scolaire puis plus récemment la rénovation totale de la mairie et la construction d'une école maternelle, ont conduit la municipalité à différer le projet de restauration de l'église Saint-Étienne. Cependant, celle-ci a bénéficié de travaux conséquents tels que sa couverture en lauzes ainsi qu'un crépissage extérieur au sud, la préservant des intempéries.

Par ailleurs, la démolition côté nord, pour des raisons de sécurité et salubrité publiques, d'un ensemble de constructions vernaculaires accolées à l'édifice religieux, a libéré un espace public qui installe l'église au centre d'une place tout en donnant à lire le lieu. Ce nouvel espace devrait prochainement être aménagé pour faciliter l'accès à l'église et améliorer le stationnement notamment lors des célébrations.

Ce dossier de restauration est à nouveau réouvert. Un groupe de travail est chargé de réexaminer les potentialités d'une mise en valeur de ce patrimoine classé aux monuments historiques. Ainsi, à l'instar de

la commune du Crest, Chanonat s'engage sur cette réflexion de restauration de son église Saint-Étienne avec préalablement le soutien de la Commission Culture et Patrimoine ainsi que de tous ceux qui ont à cœur de maintenir ce patrimoine de caractère. Un projet de longue haleine !

## L'église romane *Sainte-Madeleine* de Jussat

**D**ans des précédents bulletins municipaux, nous vous avons présenté les travaux de restauration de l'église Sainte Madeleine de Jussat et, tout dernièrement, du projet de création d'un vitrail pour son chœur rénové, financé par la commune. Actuellement la souscription pour la création de ce vitrail par un artiste peintre local, Monsieur Jack Michell, et sa réalisation par l'entreprise de Monsieur Jean Le Bideau a été lancée dans les pages de notre dernier bulletin municipal N° 88 de mars 2021. Elle a recueilli 3 500 € soit près de la moitié de son coût. Il reste encore un effort à faire. Aussi, afin de rafraîchir la mémoire de ceux qui auraient oublié d'œuvrer pour ce patrimoine, une plaquette d'appel à don va être prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres de notre commune. L'Association Culture et Patrimoine qui porte ce projet vous remercie de toute l'attention que vous porterez à cette action et vous remercie chaleureusement de votre soutien.

**Pour toute information concernant ce projet, vous pouvez contacter à Jussat Monique Brun, Présidente, au 04 73 87 54 23 ou Michel Favier au 04 73 78 64 17.**



## Nouvelles de l'école chanonatoise

**L**es six classes ont profité de 4 interventions « d'animateurs-environnement » du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Theix (CPIE) pour travailler au fil de l'année scolaire autour de deux thèmes :

- 1. La qualité de l'eau et ses différents états** pour les PS-MS<sup>1</sup>, CE1-CE2 et CE2-CM1,
- 2. La haie, son rôle et ses habitants** pour les MS-GS<sup>2</sup>, GS-CP (les mal-aimés de la haie) et CM1-CM2.

Les deux classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 se sont rendues à l'École des Sciences à Châteauneuf-les-Bains pour une journée d'ateliers autour du thème de l'eau.

**Les CE1 et CE2 ont participé à 5 séances d'initiation au rugby grâce à l'intervention d'Elvis Vermeulen qui apportait du matériel adapté. Les CM1 et CM2 ont eu 4 séances.**



Par ailleurs, pendant le temps périscolaire et durant la période allant des vacances d'hiver à celles de printemps, les enfants déjeunant à la cantine ont pu bénéficier de séances d'initiation au rugby animées par Dominique et Martin de l'École de Rugby de l'Artière (Romagnat/Beaumont).

Les enfants ont beaucoup apprécié et ont hâte de pouvoir poursuivre dès que l'emploi du temps des intervenants le permettra.

Les GS ont finalement réussi à obtenir leur cycle complet de 9 séances à la piscine de Longues.

Les CP ont fait quelques randonnées dans les chemins de la commune et divers jeux sportifs avec l'aide du conseiller pédagogique en éducation physique sportive.

Les CM1 et CM2 sont allés six fois à la salle B'UP à Clermont pour pratiquer l'escalade. Ils auront aussi trois séances de danse avec le chorégraphe Thierry Lafont.

Les trois classes de CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2 étaient inscrites au projet "classes qui percutent". Elles ont reçu l'aide d'une danseuse pour réaliser une production de percussions corporelles. Elles assisteront d'ailleurs à son spectacle à Clermont.

Les élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont eu un moment de formation sur la sécurité routière grâce à un gendarme. Chaque enfant avait son vélo et son casque.

**Tous les élèves de CM2 ont bénéficié de deux demi-journées de formation aux gestes qui sauvent, grâce aux pompiers de La Roche Blanche-Chanonat.** Le matériel adapté a été financé par plusieurs communes dont Chanonat. Lors d'ateliers de pratique de cas concrets, chaque enfant a pu tester ses gestes et actions à faire de façon sérieuse et urgente. Tous étaient vraiment impliqués et ravis. Ils ont reçu un mémo des gestes qui sauvent. →



→ Les GS ont été partagés en trois groupes. Chaque groupe, selon son tour par quinzaine, a passé une matinée avec les CP pour une intégration prochaine dans ce niveau.

**Les deux classes de MS-GS et GS-CP ont travaillé en commun autour de la littérature avec les thèmes de l'ogre, des sorcières, des trois petits cochons et des loups...**

Les après-midis, tous les élèves MS étaient réunis ainsi que tous les GS et les CP pour que les enseignantes puissent travailler avec un seul niveau.

Les deux enseignantes des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont fait des échanges de service : pendant que l'une prenait en charge les séances d'anglais, l'autre s'occupait de l'Histoire de France.

**L'école a obtenu le niveau 1 de la labellisation E3D (établissement en démarche de développement durable).** C'est un engagement qui va se prolonger le long des années scolaires. Une animatrice de l'association ANIS étoilé (agriculture, nutrition, culturel, solidarité) a prêté du matériel et divers jeux. Un projet de livret pédagogique est en cours. Les enfants des trois classes du bâtiment « Gérard Rives » ont réalisé plusieurs semis et plantations. Ils ont également confectionné des recettes et les ont dégustées. La cuisinière garde désormais les épluchures des légumes bio pour le composteur du jardin de l'école. Les familles sont incitées à faire de même par l'intermédiaire de leurs enfants.



<sup>1</sup> PS-MS : classe double niveau « Petite et Moyenne Section »

<sup>2</sup> MS-GS : classe double niveau « Moyenne et Grande Section »



# Les aînés au coeur de nos réflexions

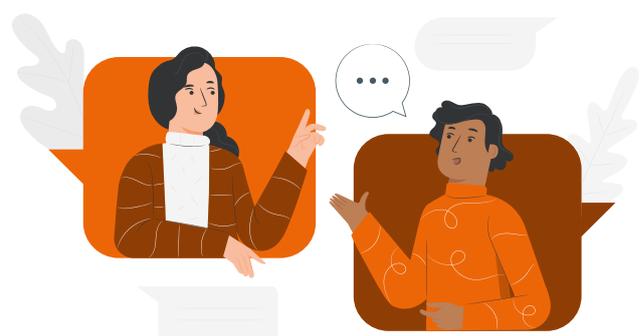


L'évolution démographique est une réalité, sur notre territoire comme à l'échelle globale, que nous nous devons de considérer avec grande attention. L'avancée en âge des habitants induit de nouveaux enjeux et de nouveaux besoins qui impliquent l'usage de services spécifiques, d'accès aux soins, de maintien de lien social, à domicile voire d'entrée en établissement. Le Centre Local d'Information et de Coordination de Billom (CLIC), véritable interlocuteur de référence sur notre territoire en matière d'informations aux seniors, est un partenaire essentiel avec lequel le CCAS de Chanonat entend promouvoir davantage de coopération.

Le CLIC mène actuellement une étude sous forme de diagnostic de territoire permettant l'analyse des enjeux, des besoins actuels et répertoriant l'offre des services à disposition. L'objectif visé étant d'améliorer à terme l'accès aux informations pour les personnes âgées et leurs proches, d'améliorer leur accompagnement et de formaliser un partenariat avec les communes et notamment les CCAS qui représentent bien souvent le premier interlocuteur en matière de dépendance.

Le CCAS de Chanonat s'associe à cette réflexion dans une volonté d'améliorer la coordination entre les intervenants du domaine et permettre ainsi à ses habitants de mieux se situer dans le maillage complexe des dispositifs et pouvoir bénéficier des solutions adaptées à leurs situations. Un second axe de travail est également destiné à développer des actions, à destination du grand public, d'information et de sensibilisation.

L'équipe du CCAS ambitionne ainsi de renforcer sa capacité à animer l'action générale de prévention, d'information, d'accompagnement et de droit social dans la commune.



François  
DorkeldPhilippe  
RaynaudNicolas  
LoisonMathieu  
Philippon

## Le rôles des *services techniques* de Chanonat

Les services techniques municipaux, installés depuis fin 2020 dans leurs nouveaux locaux, sont avant tout un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.

Ils gèrent l'entretien des voiries communales, de chemins ruraux, des espaces verts, du mobilier urbain mais aussi assurent la maintenance et l'entretien de tous les bâtiments communaux (réalisation de travaux de peinture intérieure, de maçonnerie, plomberie, électricité, menuiserie, serrurerie...), des écoles sans oublier les aires de jeux ainsi que les équipements culturels et sportifs.

**Le service se compose d'un responsable, Philippe Raynaud, et de 3 adjoints « Technique Territorial », François Dorkeld, Mathieu Philippon et Nicolas Loison.**

Les services techniques assurent aussi toutes les interventions dites à caractère urgent. Ils sont prêts à intervenir de jour comme de nuit suite à des intempéries. Ils assurent le déneigement lors des chutes de neige, la sécurité des voies publiques en cas de chute d'arbres ou encore lors d'inondations

S'agissant de la voirie et des espaces verts, ils sont chargés plus particulièrement de :

- assurer, en lien avec les élus, les relations avec les concessionnaires de réseaux (EDF, GRDF, SIEG63, SME, Orange...).
- suivre les interventions techniques sur la voirie, les réseaux secs comme humides.
- assurer et développer les relations avec la population en réponse aux attentes sur les problèmes de circulation, stationnement, travaux, domanialité...
- entretenir le revêtement des chaussées, des trottoirs ainsi que réaliser le marquage au sol, le nettoyage des caniveaux, accotements, fossés et chaussées...

- entretenir et aménager les espaces verts, optimiser le fleurissement de la commune...
- entretenir également les 2 cimetières.

**La polyvalence des agents est une force. Elle leur permet d'intervenir dans tous les domaines.**

Pour mener à bien leurs missions, les Services techniques disposent de véhicules et matériels indispensables :

- un véhicule utilitaire,
- un tracteur Cournil,
- un tracteur équipé, selon la saison, d'une épareuse, d'une lame et d'une saleuse,
- un micro-tracteur,
- remorque « citerne » avec motopompe pour arrosage des parterres de fleurs,
- dameuse pour voirie,
- outils d'atelier pour travaux dans les bâtiments communaux,
- débroussailleuse,
- tondeuses et autoportées...





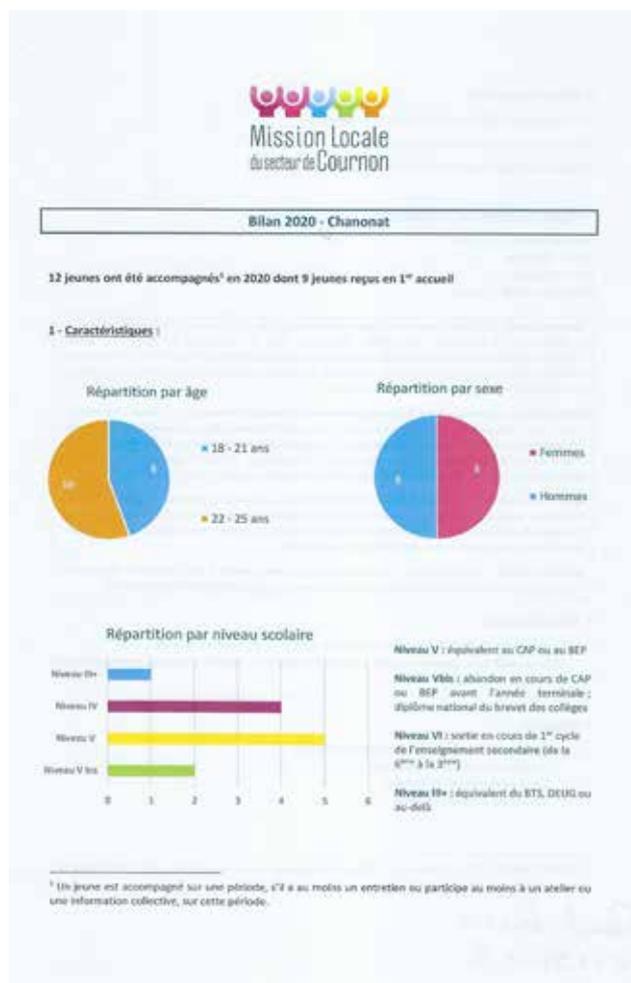
# La Mission Locale de Cournon-d'Auvergne

La Mission locale de Cournon d'Auvergne est un espace au service des jeunes de 16 à 25 ans, résidant sur son secteur d'intervention, sortis du système scolaire ou universitaire.

**La Mission locale de Cournon d'Auvergne accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes dans leur recherche de formation ou d'emploi.** Elle peut également les aider à résoudre bon nombre de

difficultés de leur vie quotidienne, liées au logement, à la santé, à la mobilité, etc.

Le bilan 2020 pour Chanonat, joint ci-après, montre tout l'intérêt que la commune a eu d'adhérer depuis plusieurs années à la Mission Locale de Cournon d'Auvergne pour venir en aide aux jeunes sortis du système éducatif, le plus souvent sans diplôme.



**Mission de Cournon-d'Auvergne • [www.mission-locale-cournon.com](http://www.mission-locale-cournon.com)**  
 10 Place Jean Jaurès, 63800 Cournon-d'Auvergne, France • 04 73 84 42 76  
**Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

# Mais qu'est-ce qu'ils fabriquent ?

(Source le petit jussatois N°3)

Is se lèvent tôt et se couchent tard, ils ont une jument, un hongre, deux chiens, une portée de chiots et surtout un adorable bébé... Bêêêê ! Oui, ce sont bien eux, ils s'appellent Erwan et Océane et, avec leurs troupeaux, ils transforment nos paysages en carte postale.

**Le Petit Jussatois : vous élevez des moutons de race Rava, emblématique du Puy-de-Dôme. Comment êtes-vous devenu éleveur ?**

Erwan : Mon grand-père avait des terrains, et pour ne pas les laisser en friche, j'ai attaqué avec deux moutons pour entretenir des petites parcelles, et puis ça a pris de l'ampleur !

**LPJ : Des « moutondeuses » en quelque sorte !**

Erwan : C'est ça, et puis il y avait déjà eu des moutons dans la famille et ça me plaisait. J'ai commencé en 2015 avec 4 mamans et maintenant il y a 80 mères dans le troupeau. Avec les agneaux, ça fait vite du monde ! Chaque année, on voit naître 90 à 100 agneaux.

**LPJ : Est-ce que les brebis jouent à saute-moutons dans les prés toute l'année ?**

Erwan et Océane : Oui ! Elles sont pratiquement en plein air toute l'année ! Tous les jours, on les déplace ou on agrandit les parcelles pour qu'elles aient toujours de l'herbe fraîche. Il y a par exemple un troupeau qui n'est pas rentré depuis cinq ans !

**LPJ : Pour revenir à vos moutons, comment se déroule votre journée ?**

E et O : Le matin, on regarde s'il n'y a pas de soucis, puis on leur donne de l'eau. L'été on déplace les clôtures mobiles... L'hiver on apporte du foin ou on le déroule dans les râteliers. On tond nos brebis une fois par an entre avril et mai, en fonction du gel et des premiers soleils dont il faut toujours se méfier. Et puis comme on est 100% autonomes sur l'alimentation, il faut également faire tous les travaux de fenaison.

**LPJ : Et les naissances dans tout ça ?**

E et O : Quand c'est la période des naissances, on vient voir nos animaux 4 à 5 fois par jour ! En principe quand les brebis ont perdu les eaux, il faut compter 2 heures pour qu'elles mettent bas, mais ça peut être plus long. Les plus vieilles vont beaucoup plus vite. Si elles n'ont pas assez de lait, alors on biberonne les petits.

**LPJ : Quelle est la finalité de votre élevage ?**

E et O : Nous faisons ça parce que nous les aimons ! Il n'y a plus de débouchés pour la laine, le lait sert aux petits qui sont élevés sous la mère et nous ne les vendons que très

rarement aux abattoirs. Nous préférons les élever pour les vendre ou les échanger avec d'autres éleveurs.

**LPJ : Vous êtes pompiers volontaires et salariés en plus d'être éleveurs, vous devez y passer tout votre temps !**

E et O : Ça varie selon les saisons. L'année dernière au mois de mai, on a eu 60 naissances et dans la même semaine on a fané 20 hectares... En réalité, on y passe 99% du temps. Les samedis entiers et la moitié du dimanche. Le temps qu'il nous reste, on mange et on dort ! Le matin, on passe avant de partir travailler, le soir on revient à 23 h. Il faut être très régulier avec les animaux. En une matinée il peut se passer des choses folles et un peu de retard peut entraîner des catastrophes.

**LPJ : Est-ce que pour endormir Maël, vous comptez les moutons ?**

E et O : Pas encore non. Mais on remarque qu'il commence à aimer ! Un jour le son des cloches d'un troupeau dans un reportage télé l'a réveillé... Même à 23 heures !

**LPJ : D'ailleurs vos brebis ont-elles toutes des cloches ?**

E et O : Elles ont une cloche pour six. À la base c'est joli et ça nous aide à les retrouver. A force, on sait même au son s'il manque ou non des brebis !

**LPJ : Finalement qu'est-ce qui vous met les nerfs en pelote ?**

E et O : Parfois certaines personnes jugent un peu vite en disant qu'une bête est un peu trop maigre... Ils oublient que les animaux, c'est comme les humains, parfois ils sont malades ou simplement aussi âgés qu'un vieux papi !

**LPJ : Vos plus grandes joies ?**

Erwan : Les naissances ! Surtout quand on élève les petits au biberon. Mais aussi quand les brebis viennent vers nous en courant, quand on les déplace et qu'elles sont joyeuses. Océane : Elles nous reconnaissent et beaucoup d'entre elles répondent à leur nom. Elles sentent énormément tout ce qu'il se passe et ont toutes un caractère différent. Par exemple, quand j'étais à la maternité, un bébé a refusé de prendre le biberon avec Erwan.

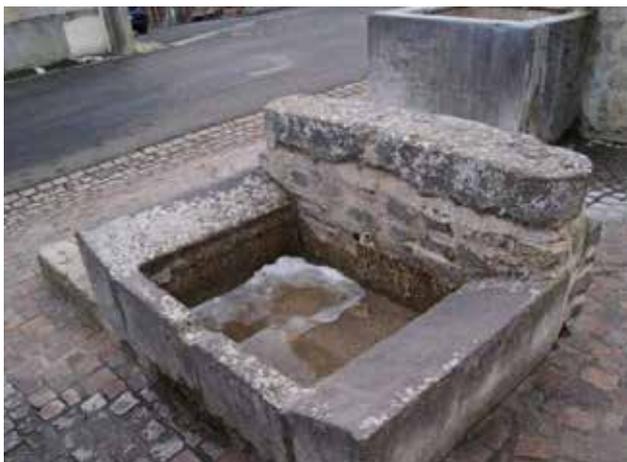
Erwan : C'est comme ça ! On adore prendre soin d'elles. Je ferais même que ça toute ma vie, un peu trop peut-être !

**Article paru dans Le Petit Jussatois n°3 du printemps 2021.**

Avec plus de 110 foyers abonnés pour sa première année, le Petit Jussatois relance les abonnements pour la saison 2021-2022 ! Pour recevoir 4 numéros thématiques et créer du lien, libellez un chèque de 5 euros ou plus à l'ordre de « l'Amicale des Habitants de Jussat » et faites-le parvenir à Christine Brignon, 11 rue Saint-Julien, Jussat, ou à Elodie Sauvage, 6 rue Saint-Julien, Jussat avec vos coordonnées. En espérant vous compter bien vite parmi nos lecteurs !

# Les lavoirs de l'Auzon

Jusque dans les années 1960, le bourg de Chanonat comptait deux lavoirs « opérationnels ». À Jussat, un lavoir a également existé près de l'église Saint-Julien qui, hélas, fut démonté dans les années 1978. (Ce n'est qu'en Juin 1937 que l'eau arrive dans les habitations).



Ils subsistent toujours. Jusqu'à l'arrivée de la machine à laver, des générations de femmes ont fréquenté ces lieux de « convivialité ». Chacune, agenouillée dans sa caisse garnie d'un coussin, frappait le linge à coups de battoir jusqu'à ce que l'eau soit claire. Après les cristaux de soude, le savon « Roi » utilisé était le savon de Marseille.



Pour l'essorage, les femmes se mettaient à deux pour « tordre » les draps. L'étendage du linge, transporté grâce à la brouette, se faisait le plus souvent dans le jardin familial. Epoque finissante des dernières lavandières.



Dans ce monde essentiellement féminin, pour les jeunes enfants que nous étions alors, et qui accompagnions nos mères ou grands-mères lors des « brigades<sup>1</sup> » de printemps, c'était l'occasion de rencontrer et de jouer avec d'autres camarades. Nous étions amusés par l'utilisation du bleu d'azurage du linge (le bleu qui rendait encore plus blanc le linge. Ce qui nous rappelle un sketch fameux de Coluche...) et dont la marque devait être « Le bleu Guimet ».

<sup>1</sup> Brigade : grande lessive du linge





# Association pour le Don du Sang Bénévole de Saint-Amant-Tallende

## Secteur de Chanonat

**M**algré une large partie de 2020 marquée par la crise sanitaire, donateurs, vous avez répondu présents. Un grand merci !!!

Grâce au soutien des Mairies qui n'ont pas hésité à nous ouvrir exceptionnellement leurs salles (normalement fermées au public) toutes les collectes ont pu être maintenues même si la distanciation physique des donateurs a imposé quelques ajustements (changement de salles, etc).

En 2020, la réservation de créneaux sur « Rendez-vous » a été mise en place pour fluidifier les collectes et réduire le temps d'attente. Cela fonctionne très bien mais cette nouvelle organisation occasionne des refus de donateurs et de nouveaux donateurs spontanés.

Les bénévoles devaient alors expliquer à ces donateurs qu'ils ne pouvaient être prélevés car ils n'avaient pas pris rendez-vous ou qu'il leur faudrait revenir sur un horaire différent ou sur une autre collecte. Fort heureusement, ceux-ci sont majoritairement compréhensifs.

Les prochaines collectes de l'association sont les suivantes :

- **Cournols, le mardi 03 août 2021** de 16h30 à 19h30 au foyer rural ;
- **Saint-Sandoux, le jeudi 26 août 2021** de 16h30 à 19h30 au centre culturel ;
- **Chanonat, le mercredi 29 septembre 2021** de 16h30 à 19h30 à la salle des loisirs ;
- **Tallende, le jeudi 21 octobre 2021** de 16h30 à 19h30 à la salle des fêtes ;
- **Saint-Saturnin, le jeudi 16 décembre 2021** de 16h30 à 19h30 à la Grange de Mai.

(Les lieux de collecte pourront changer en fonction de l'actualité sanitaire).

Nous comptons sur vous en Septembre 2021 pour améliorer notre taux de « Générosité » sur la commune !!!

**Vous pouvez également rejoindre l'équipe du secteur de Chanonat pour préparer et/ou aider lors des collectes dans notre village** (distribution de tracts, pose des affiches, préparation de gâteaux, surveillance des donateurs, etc). **Vous pouvez contacter Sophie au 06 86 59 59 18.**

Communes	Nb d'habitants EN ÂGE DE DONNER	Nb de donateurs AVEC UN DON EN 2020	TAUX DE GÉNÉROSITÉ : Nb de donateurs de la commune / Nb d'habitant en âge de donner
Aydat	1604	107	6,7 %
Chanonat	<b>1196</b>	<b>73</b>	<b>6,1 %</b>
Cournols	162	24	14,8 %
Le Crest	870	68	7,8 %
Saint-Amant	1060	93	8,8 %
Saint-Sandoux	635	46	7,2 %
Saint-Saturnin	782	70	8,9 %
Tallende	1024	93	9,1 %

# Problème d' *insécurité routière* sur la commune de Chanonat

S'agissant de la vitesse de circulation des véhicules automobiles dans le bourg de Varennes (D52) et route d'Opme à Chanonat (D785), nombre de varennois et chanonatois ont fait savoir qu'elle était excessive et que, de ce fait, la municipalité devait intervenir pour faire cesser cette insécurité routière.

Toutefois, avant de faire mettre en œuvre les mesures de prévention appropriées, des comptages routiers, installés du 20 au 26 octobre 2020 sur la D785 (au panneau d'entrée de l'agglomération de Chanonat) et du 2 au 22 février 2021 sur la D52 (à proximité de la fontaine du bourg et face à la salle du Pitchou de Varennes), ont permis de mieux appréhender les solutions à appliquer.

Contre toute attente, les résultats sur Varennes montrent qu'il y a plus de « ressenti » qu'une véritable insécurité routière, le mauvais état de la chaussée dans le bourg n'étant pas étranger à cet écart d'appréciation. Sur Chanonat, les résultats sont plus en adéquation avec le « ressenti ».

Pour une meilleure compréhension, les résultats des différents comptages sont donnés ci-après.

## Résultats des mesures effectuées sur la RD 785

### De Chanonat à Opme

- Trafic moyen journalier de 996 véhicules dont 8 poids lourds représentant moins de 1 % du trafic.
- Vitesse moyenne : 39 km/h.
- V 85<sup>1</sup> : 63 km/h.

**Synthèse** : les résultats obtenus sont conformes à la réglementation.

### De Opme à Chanonat

- Trafic moyen journalier de 865 véhicules dont 37 poids lourds représentant 4,3 % du trafic.
- Vitesse moyenne : 64 km/h.
- V 85 : 80 km/h.

**Synthèse** : les résultats obtenus montrent une vitesse supérieure à la réglementation à l'entrée de l'agglomération. L'indicateur V 85 est également trop élevé. Un aménagement avec réduction du gabarit routier pourrait répondre aux problèmes rencontrés et induire un changement de comportement.

## Résultats des mesures effectuées sur la RD 52 à proximité de la fontaine du bourg de Varennes

### De la RD 2089 à Chanonat

- Trafic moyen journalier de 407 véhicules dont 8 poids lourds représentant 2 % du trafic.
- Vitesse moyenne : 28 km/h.
- V 85 : 47 km/h.

**Synthèse** : les résultats obtenus sont conformes à la réglementation.

### De Chanonat à la RD 2089

- Trafic moyen journalier de 394 véhicules dont 17 poids lourds représentant 4,4 % du trafic.
- Vitesse moyenne : 25 km/h.
- V 85 : 43 km/h.

**Synthèse** : les résultats obtenus sont conformes à la réglementation.

## Résultats des mesures effectuées sur la RD 52 face au Pitchou à Varennes

### De la RD 2089 à Chanonat

- Trafic moyen journalier de 216 véhicules dont 5 poids lourds représentant 2,3 % du trafic.
- Vitesse moyenne : 30 km/h.
- V 85 : 50 km/h.

**Synthèse** : les résultats obtenus sont conformes à la réglementation.

### De Chanonat à la RD 2089

- Trafic moyen journalier de 220 véhicules dont 7 poids lourds représentant 3,2 % du trafic.
- Vitesse moyenne : 35 km/h.
- V 85 : 60 km/h.

**Synthèse** : les résultats obtenus sont en cohérence avec la configuration des lieux.

## Conclusion

L'analyse des résultats montre que seule l'entrée de l'agglomération de Chanonat par la RD 785 doit faire l'objet d'un aménagement aux fins de réduire la vitesse des véhicules automobiles venant de Opme.

Concernant Varennes, eu égard à l'état fortement dégradé de la chaussée dans le bourg de Varennes, la Direction Routière d'Aménagement Territorial Val d'Allier a prévu la réfection complète, en 2022, de cette RD 52 entre la RD 2089 et le chemin de la Pradelle. La municipalité profitera de cette opportunité pour proposer de créer entre la rue du Bourg et la RD 2089 un dispositif permettant de sécuriser le cheminement des piétons.

<sup>1</sup> La vitesse **V85** définit la vitesse en dessous de laquelle circulent **85 % des VL libres** (non contraints par la circulation des autres véhicules).





## Sapeur-pompier volontaire...

### Pourquoi pas vous ?

Le centre de secours de La Roche Blanche-Chanonat c'est :

- 24 Sapeurs-Pompiers Volontaires dont 5 femmes
- 165 interventions sur l'année 2020 dont 80 % des interventions de secours à personnes
- 4 véhicules dont le véhicule de soutien logistique du département
- Les communes de La Roche Blanche, Chanonat avec Gergovie, Nohalat, Jussat et Varennes défendues
- Des hommes et des femmes de toutes origines socioprofessionnelles
- Quelques heures par mois de disponibilités
- Une adaptation aux contraintes professionnelles et familiales
- Une activité indemnisée
- Un engagement toutes missions ou seules missions de secours à personnes

#### Les conditions d'engagement :

- Avoir 16 ans minimum et 55 ans maximum,
- Jouir des droits civiques et ne pas faire l'objet d'une condamnation
- Se trouver en situation régulière au regard du service national
- Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale.

Nous vous accompagnons dans votre démarche citoyenne. Rejoignez-nous ! **Suivez-nous sur la page Facebook : Amicale des sapeurs-pompiers La Roche Blanche/ Chanonat**

**Contact : Lt William LAUREAUX – 06 24 25 68 89**



# Les supports de communication de la Commune

1. **Le site Web** : <https://www.chanonat.fr>

2. **Le journal papier** « Les Nouvelles de Chanonat » (Le bulletin municipal) téléchargeable depuis le site Web à l'onglet « VIE MUNICIPALE »



Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin municipal sous forme papier, la pastille verte jointe est à coller sur votre boîte aux lettres.

3. **Le dernier média, une page Facebook** « Actu Chano ».



#### Bien s'informer pour mieux se loger

Pour toutes vos questions en matière d'habitat, demandez des conseils d'experts avant d'agir !  
L'ADIL du Puy-de-Dôme est un service gratuit qui dispense des conseils juridiques, financiers et fiscaux, meubres, objectifs et personnalisés : rapports locaux, accession à la propriété, amélioration de l'habitat, fiscalité, copropriété, urbanisme, voisinage, qualité de l'habitat...

#### UNIQUEMENT SUR RDV

INSCRIPTION AUPRÈS DE L'ADIL AU 04 73 42 20 75

EN MAIRIE • DE 9H À 12H

**VEYRE-MONTON - JEUDI 11 MARS**

**LA-ROCHE-NOIRE - JEUDI 8 AVRIL**

**SAINT-AMANT-TALLENDE - JEUDI 20 MAI**

**MANGLIEU - JEUDI 10 JUIN**

**ORCET - JEUDI 9 SEPTEMBRE**

**VIC-LE-COMTE - JEUDI 14 OCTOBRE**

**CHANONAT - JEUDI 18 NOVEMBRE**

**MIREFLEURS - JEUDI 9 DÉCEMBRE**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous.



Communauté de Communes  
Mont-Arverne  
ZA La Pia de Sains 63560 Veyre-Monton  
contact@mont-arverne.fr  
1 04 73 39 82 00



ADIL DU PUY-DE-DÔME  
121, avenue de la République  
63000 CLERMONT-FERRAND  
04 73 42 20 75  
contact@adil03.org 104 73 42 20 75  
- Puy-de-Dôme

# Alerte *cambriolages*

**L**a municipal  t   a fait l'objet, depuis le d  but de l'ann  e, de plusieurs cambriolages et tentatives d'effractions. Pour ne citer que quelques exemples significatifs, il s'agit du Pitchou qui a   t   « squatt   » avec destruction de la porte d'entr  e et d'une fen  tre, du vol du camion benne de trois ans d'  ge aux ateliers municipaux, des vestiaires du stade de rugby visit  s    trois reprises...

Aussi, la municipal  t   appelle-t-elle tous les habitants de la commune    la plus grande vigilance autour de vous et    la plus grande prudence chez vous. La coh  sion et la solidarit   sont les meilleures armes contre ces nombreux d  lits.

## AU QUOTIDIEN

- **Prot  gez les acc  s :**   quipez votre porte d'un syst  me de fermeture fiable, d'un moyen de contr  le visuel (  illeton), d'un entreb  illeur. Installez des   quipements adapt  s et agr  es (volets, grilles,   clairage programm  , d  tecteur de pr  sence, syst  mes d'alarme).
- **Soyez pr  voyant :** Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clich  s faciliteront    la fois les recherches men  es par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Soyez vigilant :** Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emm  nager ou si vous venez de perdre vos cl  s. Fermez la porte    double tour, m  me lorsque vous   tes chez vous. Soyez vigilant sur tous les acc  s, ne laissez pas une cl   sur la serrure int  rieure d'une porte vitr  e. Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identit  . En cas de doute, m  me si des cartes professionnelles vous sont pr  sent  es, appelez le service ou la soci  t   dont vos interlocuteurs se r  clament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pi  ce de votre domicile. Placez en lieu s  r vos bijoux, carte de cr  dit, sac    main et cl  s de

voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles    travers les fen  tres ou les vitres de votre voiture.

- **Ne commettez pas d'imprudences :** N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de cl  s.

Ne laissez pas vos cl  s sous le paillason, dans la bo  te aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plut  t    une personne de confiance.

## EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Pr  venez imm  diatement la brigade de gendarmerie. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsid  r  s ; privil  giez le recueil d'  l  ments d'identification (type de v  hicule, v  tements, ...).



- **Avant l'arriv  e des forces de l'ordre :** Pr  servez les traces et indices    l'int  rieur comme    l'ext  rieur, ne touchez    aucun objet, porte ou fen  tre.
- **Une fois les constatations faites :** Faites opposition aupr  s de votre banque, pour vos ch  quiers et cartes de cr  dits d  rob  s. Prenez des mesures pour   viter un nouveau cambriolage (changement des serrures, r  parations...). D  posez plainte. **Pour gagner du temps, vous pouvez d  poser une pr  -plainte sur internet :** [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) D  clarez le vol    votre assureur, par lettre recommand  e, dans les deux jours ouvr  s. Vous pouvez y joindre une liste des objets vol  s,   ventuellement avec leur estimation.

**Les num  ros utiles : Gendarmerie, composez le 17.**

# Travaux dans les zones *privatives*

**V**ous souhaitez faire des travaux d'aménagement, d'agrandissement... Il est tout à fait possible que vous soyez dans l'obligation de déposer une demande préalable aux travaux ou un permis de construire.

**Sur la commune, nous sommes soumis aux règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) que vous pouvez retrouver sur le site de la commune dans la rubrique urbanisme.**

**Certaines zones sont aussi soumises à l'avis des architectes des bâtiments de France qui protège notre patrimoine ancien.**

**Vous avez des projets travaux, ayez le réflexe de contacter le secrétariat de la mairie pour demander s'il y a des documents « papier » à remplir : 04 73 79 41 05.**

Une fois fait, vous êtes considéré(e) comme une personne ayant déposé une autorisation d'urbanisme sur notre commune. Une fois l'autorisation accordée, vous avez, à présent, en votre possession l'arrêté municipal qui le confirme.

**Que devez-vous faire ? Ci-après, quelques petites informations pour le déroulement de vos travaux :**

- Vous devez afficher le permis de construire sur votre terrain (délais de recours des tiers), avant et pendant les travaux.
- Les raccordements aux réseaux d'eaux pluviales et eaux usées devront faire l'objet d'une demande en mairie et être réalisées par l'entreprise désignée par cette dernière (CTPP pour les 3 années à venir).
- La voie publique devra être remise en état si nécessaire après les travaux.
- N'oubliez pas non plus que vous êtes dans une zone urbanisée, les nuisances sont incontournables, mais un petit mot aux voisins pour les prévenir apaise

souvent les tensions. A défaut, le risque existe d'une relation de voisinage conflictuelle pour les années à venir.

Si vous prévoyez une clôture qui n'est pas déclarée dans votre permis de construire, elle devra respecter les règles du PLU de la commune (zone Classée ABF, dépôt obligatoire).

Il est possible également que vous receviez du courrier à votre nouvelle adresse alors que les travaux ne sont pas encore terminés. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir installer une boîte aux lettres sur votre parcelle le plus tôt possible après le commencement des travaux.

**Pour information :**

- Le coût du raccordement au réseau d'assainissement est de 600 €.
- Le coût du raccordement à l'eau potable est de 200 €.
- Vous trouverez le calcul de la taxe d'aménagement en vous rendant sur le site internet suivant : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R23273>. Le taux pour notre commune est de 5 %



## Le club du troisième âge des *Amis de l'Auzon*

Le club annonce qu'il rouvrira ses portes le 3 septembre 2021 pour une reprise quasi normale de ses activités.

## Le *jardin public* de Chanonat



**U**n jeu pour enfants va être très prochainement installé ce qui a nécessité la dépose de la table de ping-pong en béton jugée dangereuse pour les enfants qui fréquentent souvent ce lieu sous la surveillance des assistantes maternelles. De plus, pour le confort de tous, il est prévu d'ajouter une table de pique-nique.

## *De l'eau* pour les bêtes et jardin...

**A** l'entrée du chemin de derrière le Bois après avoir emprunté le « Pont du Batin », une borne à eau est à l'usage des éleveurs et jardiniers de la commune. Or, la municipalité a constaté, outre le fait que le robinet n'est pratiquement jamais fermé, que certains utilisateurs prélevaient d'importantes quantités d'eau au détriment de ceux plus raisonnables.

**Il est rappelé que l'eau potable est une richesse qui a tendance à se raréfier.** Aussi, la municipalité se réserve la possibilité de prendre les mesures de sauvegarde qui s'imposent pour une bonne gestion des prélèvements. Elle est persuadée que chacun saura faire les efforts nécessaires pour que tout le monde y trouve son compte.



## Stop aux *nuisances sonores* !

La Commune de Chanonat poursuit sa campagne de sensibilisation des habitants au respect des horaires de tontes ou de bricolage.

Bien souvent, des demandes arrivent en mairie et visent à faire cesser des situations qui sont devenues conflictuelles entre voisins et la Commune intervient en tant que médiateur.

Pour éviter d'aboutir à ce genre de situations qui ne sont bonnes pour personne, il convient de respecter les prescriptions relatives aux travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers.

Ainsi, dans le Puy-de-Dôme **les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, perceuse, raboteuse, scie mécanique...) ne peuvent être effectués que les :**

- **Jours ouvrables de 8h à 20h ;**
- **Les samedis de 9h à 19h00 ;**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h00 ;**

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour respecter ces horaires.



# Samira Ahmadi Ghotbi

## en résidence d'artiste à Jussat

L'association chanonatoise Champ libre avec l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a organisé la venue de l'artiste d'origine iranienne, Samira Ahmadi Ghotbi en résidence d'artiste à Jussat. L'artiste a bénéficié de la mise à disposition par la commune de Chanonat des locaux de l'ancienne école du village.

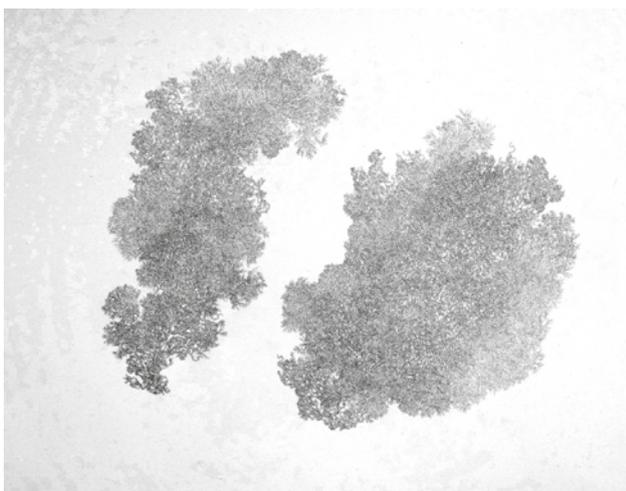
Ce qui était une salle de classe se prête à merveille pour l'installation d'artistes : un espace ouvert de 50 m<sup>2</sup> avec de grandes fenêtres qui laissent entrer largement la lumière et n'est pas sans rappeler, toute modestie mise à part, les ateliers d'artiste sous les toits de Paris.

Samira a séjourné du 15 mars au 9 mai 2021 et a été hébergée au village même. Avec les restrictions dues aux mesures sanitaires, peu de personnes ont pu la rencontrer. Elle se présente :

### Samira, quel est votre rapport avec l'Auvergne ?

Je suis arrivée à l'école supérieure d'art de Clermont Métropole en passant le concours d'équivalence en 2011. J'étais admise en troisième année après mon bac + 3 de la Faculté d'art et d'architecture de Téhéran.

Ensuite, j'ai intégré la Coopérative de recherche de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole après mon DNSEP (diplôme national supérieur d'étude plastique). J'ai vécu 6 ans à Clermont-Ferrand.



### Et en dehors de l'Auvergne ?

Je suis partie de Clermont en 2018 à Paris, étant lauréate de la résidence de la Cité internationale des arts pour un an et demi. Ensuite j'ai décidé de rester à la capitale. Mais j'ai toujours gardé un pied dans la région, par les amis ou par le milieu d'art, comme le Groupement d'Art Contemporain d'Annonay, Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Étienne, In Extenso et d'autres.

### À Jussat quels thèmes ont été abordés ou développés ?

La figure des animaux est présente dans mon travail comme un symbole du corps chassé, exploité ou dominé ainsi que la chasse comme un instrument de pouvoir et de domination. J'ai commencé un travail autour du faucon et son double profil pendant ma résidence au Champ Libre : l'animal chasseur mais aussi exploité, domestiqué, dressé.

En m'inspirant du gant de fauconnier, par un travail de couture et par les diverses matières, le latex et le tissu, j'ai essayé de réaliser un entre-deux ; entre la peau et l'habillement, entre l'animal et l'espèce humaine.

J'ai aussi travaillé sur une série de photos d'archives de chasse de fin 19<sup>e</sup> siècle d'Iran.

### Quelles sont vos techniques ?

Je travaille toujours à partir d'une histoire ou un document historique, comme une photo ou un journal de chasse. Le résultat peut prendre différentes formes et par des techniques diverses.

À Jussat, j'ai travaillé le dessin, la sculpture, la couture, l'impression et aussi la lithographie. J'ai appris la lithographie, pendant cette résidence, dans un atelier à Jussat.

### Le mot de la fin ?

Une expérience à prolonger, une exposition à venir... Je remercie la mairie de Chanonat pour son accueil chaleureux ainsi que l'association Champ libre.

## Des motards au grand cœur



**C**e dimanche 13 juin le réveil dominical des chanonatois s'est fait sous le vrombissement de plus d'une centaine de motos de toutes marques et toutes catégories confondues avec comme lieu de concentration le parking de la salle des loisirs.

L'association chanonatoise « **TOUS POUR UN SOURIRE** », après une période d'un an et demi pendant laquelle aucune sortie n'avait été possible pour « nos p'tits protégés » -que ce fut long et dur pour tout le monde-, a organisé l'opération « mission impossible ».

Pour rappel « TOUS POUR UN SOURIRE » a pour but de divertir les enfants malades en organisant des activités en dehors de l'hôpital.

Pour l'opération du jour, motards et motardes ont été ravis, motivés et heureux de se retrouver pour remplir leur mission, après un petit déjeuner servi sur l'esplanade de la salle des loisirs.

Quatre groupes de 20 à 25 motos, qui ont récupéré le kit de cookies confectionné par les bénévoles de l'association, sont partis aux quatre coins du département pour livrer leurs colis au domicile de chaque parent sans que les enfants en soient avertis. La surprise des enfants de tout âge, par le bruit des moteurs, klaxon, sirènes a été totale pour des retrouvailles joyeuses, accueils chaleureux, émouvants, remplis de joie et de larmes.

Le retour vers 18 h s'est terminé par un pot de l'amitié accompagné d'un barbecue sous les arbres à l'ombre bienveillante.



## Le festival *Art'Air*

Pour fêter son dixième anniversaire le festival Art'Air a choisi de mettre en avant le territoire de la chaîne des puys-faille de Limagne, classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Le festival Art'Air mêle randonnées, rencontres, gastronomie, spectacles et concerts dans la chaîne des puys et le massif du Sancy. Il se tiendra sur quatre jours du 14 juillet au 18 juillet.

Le 17 juillet l'étape longue de 14,2 km qui traverse notre commune partira du Lac de la Cassière pour rejoindre Gergovie. La pause déjeuner sera animée par un duo clermontois de rock, folk, électro. La soirée se terminera par un concert (Grande et Piano Zolo-Roman Dubois).

Le lieu exact où seront organisés les spectacles est tenu secret. Ce sera la surprise pour les participants.

**Pour en savoir plus sur Art'Air et connaître les conditions de participation (jauge limitée à 150 personnes par jour), n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet <https://www.art-air.org>.**

## Animal stories

**P**le saviez-vous ? Vous avez une éducatrice canine / comportementaliste vivant sur la commune. Du choix du chien, à son éducation ou rééducation, je propose différents services pour vous aider, vous et votre compagnon, à bien vivre ensemble. Pour que votre chien ait une vie agréable, que ses besoins fondamentaux puissent s'exprimer et pour qu'il soit éduqué selon vos attentes, n'hésitez pas à me contacter. Je travaille en méthodes respectueuses du chien pour que votre relation soit basée sur la confiance.

Mes services : bilans comportementaux, séances individuelles, cours et balades collectives, ateliers, visite à domicile et attestation d'aptitude pour les chiens catégorisés.

N'hésitez pas à me contacter au **06 77 66 08 55** ou par mail à l'adresse **[contact@animalstories.fr](mailto:contact@animalstories.fr)**. **Pour plus d'informations rendez-vous sur mon site [www.animalstories.fr](http://www.animalstories.fr) et sur ma page Facebook [animalstories63](https://www.facebook.com/animalstories63). À bientôt !!!**





## La salle de classe de l'ex école de Jussat devient un atelier de *décor de Théâtre*



La municipalité a répondu favorablement à la demande de Monsieur Denis CHARLEMAGNE qui cherchait une salle de taille suffisante pour restaurer un décor de théâtre.

### Quel est votre activité M. CHARLEMAGNE ?

Scénographe-costumier installé à Jussat, je collabore depuis de nombreuses années avec les Ateliers du Capricorne, compagnie de théâtre basée à Clermont-Ferrand.

### Pour quel programme ?

Actuellement, il s'agit d'un spectacle jeune public – Le journal secret du petit Poucet – qui est une création de fin 2019 mêlant intimement jeu d'acteur-trice, marionnettes, musique et mapping vidéo en double projection frontale et arrière.

Comme tous les spectacles vivants, la programmation est interrompue du fait des contraintes sanitaires entraînant la fermeture des salles.

### Pourquoi avez-vous besoin d'une grande salle ?

Profitant de l'arrêt de la tournée, la compagnie m'a demandé de réaliser le double d'un élément de décor fragile (un tulle de projection tendu sur châssis bois mobile), accompagné d'un rideau de fond de scène de 8x4 m, permettant de tourner ce spectacle dans des lieux moins équipés ou plus alternatifs.

Pour travailler correctement, j'ai dû monter la structure du décor à même la salle comme vous pouvez le voir sur les photos.

Depuis cet interview la programmation de la compagnie de théâtre a pu reprendre, pour cela consulter le lien suivant : <https://www.lesateliersducapricorne.com/>



*Journal secret du Petit Poucet, cie Les Ateliers du Capricorne. Création le 24 octobre 2019 au Cendré*

## Société de Pêche « *La Chanonatoise* »

L'année piscicole s'est poursuivie tout l'hiver à l'Étang de la Prairie afin de permettre aux pêcheurs d'échapper un instant aux contraintes de la situation sanitaire. La pêche y restera possible jusqu'à l'automne, la date de fermeture dépendra de la possibilité de vidange de l'Étang.

Pour l'ouverture à l'Auzon, le samedi 13 mars, nous avons procédé au lâcher de 50 kg de truites fario.

La météo a été clémente permettant, aux pêcheurs de truites, une reprise d'activité agréable.

Fin avril, nous avons récupéré, à la pisciculture fédérale de Besse, les alevins de truites fario offerts par le Conseil Départemental. Ils ont été répartis en zones propices à leur croissance.

Enfin, nous avons procédé à un nouveau lâcher de truites fario le 21 mai. Suite à une erreur, le pisciculteur n'a livré qu'une partie de la commande (20 kg).

Une nouvelle fois la Fête de la Pêche est annulée en raison d'une date trop rapprochée de la fin du confinement.

Par ailleurs, des travaux de clôture et de délimitation du parking de l'étang de la Prairie ont été entrepris.

La zone basse voisine de l'ancien étang sera fermée pour éviter le camping sauvage et des activités non autorisées (feux, pique-niques de groupes non pêcheurs).

Nous rappelons aux visiteurs que le parking est privé et que le stationnement n'y est autorisé qu'à condition qu'ils se comportent comme des individus normaux. Les enfants doivent être surveillés, ne pas lancer de projectiles, quels qu'ils soient, dans l'étang. Les chiens doivent être tenus en laisse. Les adultes, qui savent rester polis lorsqu'on leur fait des remarques courtoises, sont appréciés. Il est possible de contacter la Société pour des manifestations privées sous réserve que les conditions prescrites soient respectées.

Il est regrettable que le vandalisme continue sur ce beau site : 3<sup>e</sup> destruction de la boîte aux lettres en 2 ans, vol d'éléments de la clôture. Le succès récent de ce site entraîne malheureusement des incidents désagréables.

Notons que ces problèmes ont tendance à se répandre puisqu'on les rencontre aussi sur les chemins de randonnées.

**Nous souhaitons toutefois la bienvenue aux amoureux de la Nature qui aspirent à venir se détendre.**

# Association des parents d'élèves de Chanonat, Varennes et Jussat

**A**près l'annulation du carnaval et de la bourse puériculture prévus respectivement en mars et fin mai, nous mettons tous nos espoirs dans l'organisation du marché de Noël pour fin 2021.

L'équipe de l'Association des parents d'élèves CVJ a à cœur de relancer les actions et manifestations qui, grâce à l'implication et à la participation de tous, permettent d'apporter une aide financière à la coopérative scolaire mais également une convivialité au sein de la commune.

Une vente de plants et de miel a été organisée courant mai grâce à la participation des « Jardins auvergnats » et des « ruchers de Chanonat », le bilan de cette action est prometteur. Nous la reconduirons l'année prochaine ! Encore un grand merci à eux et à vous pour votre participation.

**APE CVJ, Facebook : Association parents d'élèves CVJ**  
**Mail : ape.cvj@gmail.com**



## Aide aux devoirs

Cette activité qui n'a pas eu lieu pendant la pandémie se déroule habituellement depuis octobre 2012 les lundis et les jeudis de 17 h à 18 h hors vacances scolaires. **Il ne s'agit pas de soutien scolaire mais d'une aide aux enfants pour les avancer dans leurs devoirs et leurs leçons** qui devront systématiquement être vérifiés par les parents. Cela ne demande donc pas de qualification particulière pour les bénévoles qui l'animent.

**Si les conditions sanitaires le permettent, elle reprendra à la prochaine rentrée scolaire en septembre.** Afin de pallier les diverses absences mais aussi pour mieux aider les enfants, il est souhaitable de recruter de nouveaux bénévoles que nous accueillerons avec grand plaisir.



## Sonmudo des Volcans 2020-2021

### Bilan d'une année en mode pandémie

Dès la rentrée, notre fédération, l'EFES, a soutenu les clubs avec un tarif réduit pour le renouvellement des licences. En fin d'année, l'association a proposé un remboursement partiel à certains qui ne pouvaient pas suivre nos cours en Visio. Tous les cours prévus ont eu lieu, et même plus, avec des cours supplémentaires en extérieur.

**Il y a eu également une solidarité interclubs qui a permis d'accéder à une offre particulièrement riche de cours en ligne.** Et pour ceux qui pratiquent cet art martial zen, cela les a nettement aidés à traverser cette période compliquée. Car le Sonmudo va au-delà d'une simple activité physique, ses bénéfices pour la santé, en lien avec son travail interne et énergétique, sont souvent soulignés.

**Le bilan est donc positif pour une 2<sup>e</sup> année de cours réguliers bien singulière, malgré le décalage d'un an pour le passage de grade et l'examen d'instructeur de notre prof'.**

Sans oublier notre projet de stage tout public, avec la venue de Maître Frédéric Foubert (5<sup>ème</sup> Dan), prévu en janvier 2021 qui n'est que partie remise ! Ce sera un bel événement à ne pas rater à la prochaine saison avec repas coréen, encres coréennes, Sonmudo, qui sera ouvert à tous.

**Merci aux adhérents pour leur belle énergie.**



Quelques Sonmudo ce printemps au boulodrome (photo : S. Paradis-Lelli).



## Une vie *presque* comme avant



### AU TERRAIN DE RUGBY

**S**amedi 19 juin, le Ballon Ovale Chanonatois (BOC) a organisé une réunion festive au son de la fanfare de Pont-du-Château, en présence du président du rugby de Saint Genès Champanelle. Sous un chaud soleil, la joie de se retrouver à l'air libre était sensible chez tous par les chants et les danses qui ont accompagné les musiciens. Les pratiques sportives du BOC et du rugby club de Saint Genès Champanelle vont reprendre peu à peu leur rythme d'avant la Covid, en espérant la reprise des compétitions pour la rentrée prochaine. Le même jour, l'amicale de Jussat a fêté l'arrivée de l'été, avec un peu d'avance sur le calendrier, place de la Treille à Jussat.



### À JUSSAT, LE REVEIL DES TRADITIONS D'ANTAN

**O**n croyait le souvenir de la Saint-Jean éteint, et pourtant le Petit Jussatois a décidé de rallumer les braises de cette tradition séculaire le samedi 19 juin ! Qui dit feu de joie dit également musique... et le Volcanique Rasta Jazz-band a joué pour le plaisir d'une centaine de personnes rassemblées Place de la Treille. Si le vent nous a empêché de sauter le feu et de savourer la soirée autant que les crêpes et empanadas du foodtruck La Boca, nul doute que nous recommencerons l'année prochaine ! Après tout, qui sème de petites initiatives récolte de belles soirées d'été...

**Pour avoir vent des futurs événements organisés par le Petit Jussatois, envoyez un courriel sur l'adresse mail « [lepetitjussatois@gmail.com](mailto:lepetitjussatois@gmail.com) »** pour connaître les précisions d'abonnement au journal. Une page Facebook sera également bientôt créée pour suivre la programmation du jazz-band chanonatois.

## Le caracycle de Chanonat

Si vous voyez une série de cyclistes aller à l'école les lundis matins avec leurs gilets jaunes, ne soyez pas étonné(e)s, c'est le caracycle de Chanonat qui roule depuis 2018 maintenant !

Les enfants du CE1 au CM2, accompagnés d'adultes, font le tour de Chanonat en vélo pour se rendre à l'école en passant par la rivière ...

C'est avec enthousiasme que les enfants se retrouvent et pédalent ensemble.

**Nous avons toujours besoin de bénévoles, une fois par semaine**, pour accompagner des parents, des grands-parents ou même des habitants de Chanonat... vous êtes tous les bienvenus... parfois un trajet nous dépanne beaucoup.

C'est grâce à l'association Pamplemousse et ribambelle que nous avons pu monter le caracycle et assurer les accompagnateurs et les enfants.

**N'hésitez pas à me joindre : Marie VALDOVINOS au 06 63 56 24 81**



# Mond'Arverne Communauté : du nouveau pour les mobilités



La loi d'orientation des mobilités (LOM), du 24 décembre 2019, identifie les intercommunalités comme compétentes et leur laisse ainsi le choix dans l'organisation de la mobilité sur leur territoire (seule ou en association avec d'autres acteurs). L'objectif est d'organiser une offre de transports collectifs en phase avec les besoins de déplacements des habitants de Mond'Arverne Communauté.

La compétence « mobilité » recouvre les transports collectifs, les transports à la demande, les mobilités partagées (co-voiturage, autopartage...), les mobilités douces (marche à pied, vélo) et les mobilités solidaires. Par ailleurs, détenir la compétence impliquerait pour Mond'Arverne Communauté l'obligation de développer des services adaptés aux besoins de ses habitants, dans le respect des capacités financières de la collectivité.

Mond'Arverne Communauté a réalisé une étude, entre juillet 2020 et janvier 2021, afin d'expertiser les modalités futures d'une éventuelle prise de compétence et d'en définir les conditions techniques, juridiques, et financières de mise en œuvre. En effet, différents scénarios sont possibles pour le territoire :

- exercer seule la compétence ;
- transférer la compétence à la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- exercer la compétence dans le cadre d'une adhésion au SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) de l'agglomération clermontoise, autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur le territoire de la métropole de Clermont-Ferrand et les communes de Pérignat-sur-Allier et Mur-sur-Allier.

Le conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté a décidé, le 24 mars 2021, conforté par une majorité de votes des conseils municipaux du territoire par la suite, d'assumer la prise de compétence « mobilité » en laissant à la Région la gouvernance des transports qu'elle opère déjà avec expertise. Mond'Arverne devient ainsi autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire.

## Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

### -- Le PLUi qu'est-ce que c'est ?

#### UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE

Mond'Arverne communauté a été créée depuis fin 2017 dans l'ambition de son projet de territoire. Cette étude, stratégique et prospective, en vision de long terme, doit permettre de définir les grands axes de développement à l'horizon 2030. Le PLUi est la traduction opérationnelle du projet de territoire en matière d'aménagement du territoire.

#### UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE

Le PLUi est le document qui réglemente le droit des sols, de façon générale, publique ou privée. Il se substitue à terme au document d'urbanisme communal.

#### UN PROJET COMPLET ET PARTAGÉ

Le PLUi est une démarche participative impliquant la collectivité des 27 des communes du territoire et permettant de faire un choix de compétence à l'échelle du plan ou à l'échelle des territoires en logement, mobilité et services de proximité à l'horizon 2030, dans le cadre d'une démarche durable et en phase avec l'ambition dynamique, attachée, innovante et visible de son territoire.

Où vais-je pouvoir construire ?

Où vont pouvoir s'installer les services et les activités économiques ?

Quels seront les espaces naturels et les zones agricoles préservés ?

### LE PLUi POUR LA COMMUNAUTÉ

- Prise en compte accrue de l'environnement et du patrimoine.
- Réduction des zones foncières.

### 4 ORIENTATIONS :

1. Collectivité moderne et reconnue.
2. Tourisme engagé dans le développement durable et l'environnement.
3. Communauté solidaire pour ses habitants et son territoire.
4. Territoire vivant et attractif.

### LE PLUi POUR CHANONAT

#### → le choix fait par l'équipe communale

- Diminution des espaces et cohérence d'extension des zones à urbaniser.
- Préservation des espaces naturels et des zones humides.
- Création des conditions pour inciter les seniors à rester sur notre commune grâce notamment à des logements adaptés.
- Réalisation d'un city-parc pour les jeunes près des écoles.
- Soutien du projet de bâtiment multi-services pour les habitants, projet qui devrait permettre de recréer du lien social et du dynamisme.

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

**2017** : élaboration du projet de territoire.

**2018** : élaboration du diagnostic et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

**2019** : 1<sup>er</sup> débat PADD et 1<sup>ère</sup> trame de zonage et de règlement.

**2020** : travail commune par commune, restitution et COPIL d'arbitrage.

**2021** : 2<sup>nd</sup> débat du PADD, Arrêt du PLUi et demande d'avis des personnes publiques associées (instruction du document).

**2022** : enquête publique

**Été 2022** : approbation du PLUi de Mond'Arverne Communauté (MAC).

À compter de mi-2022, le Maire ne sera plus le seul responsable des autorisations d'urbanisme. MAC sera pleinement compétente pour appliquer les règles du PLUi sur les 27 communes. Le Maire de la commune demeurera néanmoins le signataire des documents d'urbanisme imposés par l'établissement public de coopération intercommunale (MAC). A ce jour, l'organisation de l'instruction des dossiers reste à finaliser.

# Projet de classement de la *Montagne de la Serre*

Le classement permet de protéger des monuments naturels et des sites dont la conservation et la préservation présentent, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. **L'objectif est donc de conserver les caractéristiques du site de la Montagne de la Serre et de le préserver de toute atteinte grave.**

Le département du Puy-de-Dôme dispose de 19 sites classés dont un s'étend également sur le département de l'Allier (les Gorges de Chouvigny). Le classement le plus récent a été prononcé en faveur de la chaîne des puys en juillet 2018, sur environ 13 500 ha, désormais inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO avec la faille de Limagne et la montagne de la Serre.

Située au Sud-Est de la Chaîne des Puys, longue de 10 km et culminant à 1 000 m d'altitude, la montagne de la Serre est un exemple de ce que l'on nomme un relief inversé. La Montagne de la Serre est remarquable dans le sens où sa formation complexe est représentative des grands phénomènes géologiques terrestres qui façonnent la planète Terre : les grands mouvements de sédimentation, les cassures continentales, le soulèvement de la croûte terrestre, volcanisme et érosion.

Site majeur d'observation des oiseaux migrateurs, le plateau de la Serre est aussi un écrin naturel de qualité. De par la diversité de ses expositions et altitude, cette montagne est constituée par le relief inversé d'une forêt de feuillus. Un grand nombre d'espèces protégées y trouve refuge. Le site est également une terre d'histoire où l'on peut découvrir châteaux, vestiges moyenâgeux ainsi que le petit patrimoine rural. Des sentiers de randonnée, aménagés sur le plateau, vous feront découvrir les trésors de ce site atypique, entre Dômes et Limagne.

L'État français souhaite développer une mesure de protection sur ce territoire d'exception. Une réunion, en visioconférence, s'est tenue le 30 avril 2021. Elle avait pour objectif de présenter les grands enjeux liés à ce patrimoine géologique, une méthode de concertation et une ébauche de calendrier.



Le projet de classement d'un site est un processus relativement long qui s'étend généralement sur plusieurs années (cf. le déroulé ci-dessus). Les études réalisées en amont pour définir le périmètre du site, le temps de la concertation locale et le passage dans différentes commissions ont pour objectif de dégager un projet qui protège un patrimoine d'exception mais qui a également du sens pour le territoire et les acteurs locaux.

**Si plusieurs élus de Chanonat sont déjà impliqués dans ce projet, notez que les habitants de la commune seront, bien entendu, invités à donner leur avis à chaque étape de la concertation locale. Les modalités pratiques seront affichées en mairie.**



# Le tri se simplifie

**N**es enjeux à venir pour le traitement des ordures ménagères :

- D'ici fin 2020, 10 % de déchets ménagers en moins dans la poubelle ordures ménagères, tri sélectif et en déchetterie... ce qui représente 50 kg/an et par personne !
- D'ici 2022, tri de tous les emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes et films plastiques souples ...). Actuellement nous trions uniquement les flacons et bouteilles plastiques.
- D'ici 2024, les déchets alimentaires devront être sortis de la poubelle ordures ménagères par le biais du compostage !

## La collecte sélective en bacs jaunes : les déchets à mettre EN VRAC sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers – les cartons d'emballages (même les boîtes à pizza)
- les bouteilles et flacons en plastique (même les bouteilles de shampoing et gel douche vides)
- les briques alimentaires
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

**On ne jette plus dans les poubelles jaunes ou vertes** les ampoules et néons, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les piles, les aiguilles et seringues, les cartouches d'encre, les mouchoirs et masques.

## Le verre

Le verre est un matériau recyclable à l'infini ! D'où l'importance de le recycler. En 2019, 1 135 tonnes de verre ont été collectées, soit 42 kg par habitant.

## Le compostage

Le SICTOM des Couzes propose diverses solutions de compostage dans le but de répondre à la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV). En effet, elle a pour objectif de diminuer de 50 % la part de déchets alimentaires de la poubelle ordures ménagères d'ici 2024.

## Qu'est ce que le compostage ?

Ce sont des déchets alimentaires que l'on dépose, soit en tas au fond de son jardin, soit dans un bac à compost, que l'on mélange avec de la matière sèche (broyat de branches ou feuilles mortes). Des petites bêtes viennent dégrader ces matières pour obtenir un engrais de qualité, appelé compost. Le compostage reproduit ce qui se passe dans la nature avec la formation de l'humus.

## Pour réussir un bon compost, il faut déposer ses apports sous forme de millefeuille :

- Une couche de déchets humides = déchets alimentaires.
- Une couche de déchets secs = broyat ou feuilles mortes

Réduisez vos déchets et embellissez votre jardin !



En vous regroupant avec vos voisins, le SICTOM des Couzes subventionne votre achat de broyeur de branches jusqu'à 750€ !!

Si l'on respecte l'équilibre carbone/azote, les bêtes du compost et les bactéries vont pouvoir commencer le processus de dégradation. Pour éviter les mouches, il est important de bien recouvrir ses déchets en partant du composteur, aucun déchet ne devant apparaître en surface !

## Informations concernant les broyeurs de branches

En 2021, les élus du SICTOM des Couzes ont décidé de mettre en place une subvention à l'achat de broyeurs de branches à destination de ses habitants.

Si vous disposez d'un jardin et apportez branchages et tailles de haies en déchetterie, un broyeur vous permettra d'éviter ces allers-retours : le broyat de branches (parfois appelé BRF) est une ressource au jardin : il peut être utilisé en paillage, pour couvrir des allées ou dans votre composteur, en tant que matière carbonée, indispensable au bon fonctionnement de celui-ci.

Le montant de la subvention est défini comme suit :

- 25 % du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 300 € TTC par broyeur neuf acheté par groupement de deux foyers ;
- 30 % du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 450 € TTC par broyeur neuf acheté par groupement de trois foyers ;
- 35 % du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 600 € TTC par broyeur neuf acheté par groupement de quatre foyers ;
- 40 % du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 750 € TTC par broyeur neuf acheté par groupement de cinq foyers et plus.

Le règlement complet de cette opération est disponible à Saint-Diéry à l'accueil du SICTOM.

**Merci à vous citoyens, habitants de la commune de Chanonat ! Poursuivons nos efforts pour un tri sélectif responsable et écologique !**



# Le mot de la liste *l'engagement citoyen*

La situation sanitaire de ces derniers mois nous a contraint à une certaine distance mais nous ne devons pas renoncer à notre désir d'écoute. Le déconfinement annoncé apportera un souffle nouveau à notre pays, et, nous l'espérons, relancera les projets dans notre commune.

## 1. À l'écoute de vos préoccupations.

Nos échanges font apparaître un certain nombre de sujets:

- La lutte contre les risques d'inondations et la prévention du ruissellement des eaux, sur le bassin de Cimard particulièrement : Malgré l'étude annoncée sur le bulletin 88, aucune ligne de crédit n'a été inscrite au budget et les demandes de subventions n'ont pas été réalisées. De même, malgré les aménagements préconisés suite au diagnostic de 2016 pour le versant de Jussat, aucuns travaux n'ont été réalisés.
- Cimetière : Un budget dérisoire a été alloué à la reprise des concessions abandonnées et détériorées par le temps. Cette procédure lancée depuis 5 ans ne pourra donc pas être finalisée.
- Le pylône Orange : un ajout d'antennes a été réalisé, augmentant les ondes électromagnétiques, alors même que l'échéance du bail aurait dû permettre de rediscuter de l'implantation de ce pylône.



## 2. Vous avez la parole et nous souhaitons votre avis

- Le projet de police municipale : un tract ( auquel nous avons participé) et d'autres initiatives ont déjà convaincu certain d'entre vous de la nécessité d'un débat public.
- L'aménagement du territoire : des bancs, des chemins verts, les places de stationnement... quelles propositions souhaiteriez vous que nous portions au conseil municipale pour rendre nos villages plus attractifs ?

Si vous aussi vous souhaitez des réunions publiques sur ces sujets ou d'autres, vous pouvez nous envoyer un mail et/ou le faire directement à l'adresse de la mairie. N'hésitez pas à interpeller vos élus, nous sommes là pour ça.

## 3. Nos prises de position en conseil municipal

- Nous avons voté contre l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion car l'ensemble des dépenses liées à la construction du bâtiment « ilot des écoles » et l'emprunt d'équilibre voté au budget 2020 n'y figurent pas.
- Nous avons voté contre l'augmentation du taux d'imposition, car il n'y a pas eu débat à ce sujet. Nous aurions voté pour une moindre augmentation, assortie d'un plan pluriannuel d'investissement ( PPI promis mais à ce jour non présenté)
- Nous avons voté pour une étude du réseau d'assainissement. Cette étude est nécessaire pour éviter la pollution des eaux pluviales, la surcharge de la station d'épuration, et respecter la nature et la loi en vigueur.

## 4. Humeur de conseiller et conseillère

Nous déplorons l'absence de modernisation des outils et des méthodes de travail ( outils de partage de documents, vidéo projecteur pour limiter les photocopies et partager les informations avec clarté)

Nous déplorons l'absence de débat, un processus démocratique qui semble effrayer l'équipe majoritaire.

Nous regrettons que nos questions soient perçues comme des attaques et des critiques. Nous regrettons que nos propositions soient ignorées, alors qu'elles émanent d'un vrai travail de réflexion. Notre frustrations et notre énervement sont à la hauteur de notre engagement, mais vous comptez sur nous pour rester actifs.



Chanonat

## Infos pratiques

**Médecin** Dr Minh BAUD • 04 73 87 59 51

**Infirmiers :**

Alexandra AU BRETON • 06 13 11 17 84

Lilian MOUGIN • 06 13 11 17 84

**Clinique de la Châtaigneraie** : 04 26 88 63 86

**Pharmacie Le Gergovial** : 04 73 79 40 05

**Sapeurs pompiers** : 18

**Samu** : 15

**Police Secours** : 17

**Repas à domicile** : 04 73 39 62 00

*Service de Mond'Arverne Communauté*

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

**Aide à domicile** : 04 73 69 24 28

*Service de Mond'Arverne Communauté*

Vous avez besoin d'aide dans votre quotidien :  
entretien de votre logement, préparation de vos  
repas, aide à la toilette, courses...

**École primaire :**

Directrice : Catherine TOURNADRE • 04 73 84 64 23

**Restaurant scolaire** : 04 73 87 54 65

**Mairie de Chanonat**

Le Bourg 63450 CHANONAT

Tél. 04 73 79 41 05 • Fax 04 73 87 54 17

mairie-chanonat@wanadoo.fr

**Horaires d'ouverture au public :**

Lundi et vendredi 8h45-12h30 et 14h-17h

Mercredi 8h45-12h30 et 14h-16h30

Mardi, jeudi et samedi 8h45-12h30

**Directeur de publication** : Julien BRUNHES

**Réalisation - Impression du Bulletin Municipal**

Défiprint • www.defiprint.com

06 30 88 87 19 • 04 44 05 24 04

*Imprimé sur du papier recyclé.*